



**Zone de Police  
5334  
Botte du Hainaut**



**Plan Zonal de Sécurité**



**2020 - 2025**



# TABLE DES MATIERES

Préface.....	4
<b>Chapitre 1 : MISSIONS - VISION - VALEURS</b>	
1.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	7
1.2 Les parties prenantes et leurs attentes .....	7
1.3 Missions - Vision - Valeurs.....	7
1.3.1. Missions de notre zone de police.....	7
1.3.2. Vision pour 2025 .....	7
1.3.3. Valeurs pour notre zone de police.....	8
1.3.4. Vision organigramme.....	8
<b>Chapitre 2 : SCANNING &amp; ANALYSE</b>	
2.1 Leçons à tirer du plan précédent.....	10
2.2 Description socio-économique et démographique de la zone .....	10
2.2.1 Situation socio-économique.....	10
2.2.2 Notre zone de police d'un point de vue géographique .....	10
2.2.3 Données démographiques.....	11
2.2.4 Notre zone de police d'un point de vue culturel .....	11
2.2.5 Notre zone de police d'un point de vue mobilité.....	12
2.3 Image de la sécurité et de la qualité de vie .....	13
2.3.1 Données objectives.....	13
a) La sécurité routière.....	13
b) Criminalité - Nuisances - Délits.....	16
2.3.2 Données subjectives .....	22
2.3.3 Conclusions .....	23
2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes.....	24
2.5 Déploiement du corps de police .....	26
2.5.1 Capacité en personnel.....	26
2.5.2 Organigramme version 01-08-2019 .....	27
2.6 Image du service policier et de son fonctionnement.....	28
2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population.....	28
a) Priorité à la notion de proximité.....	28
b) Visibilité.....	28
- Travail de Quartier .....	29
c) Organisation de la proximité.....	30
d) Accueil.....	32
e) Intervention.....	33

f) Assistance aux victimes .....	36
g) Police judiciaire locale .....	36
h) Maintien de l'ordre public .....	38
i) Circulation routière .....	38
j) Fonction de techno-prévention .....	39
k) Conseiller en mobilité.....	39
Missions et tâches à caractère fédéral.....	40
Contribution au plan national de sécurité .....	41
Missions et tâches en faveur de tiers.....	42
<b>2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne.....</b>	<b>42</b>
Management des collaborateurs .....	42
Management des moyens .....	42
Autres moyens .....	43
Management des processus.....	44
<b>2.7 Coopération.....</b>	<b>45</b>
2.7.1 Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale.....	45
2.7.2 Autre type de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers .....	46
2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité.....	47

## Chapitre 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

<b>3.1 Les objectifs stratégiques précédents – Evaluations et leçons à tirer.....</b>	<b>50</b>
Ligne de force n°1 : Insécurité routière .....	50
Ligne de force n°2 : Les atteintes à la propriété .....	51
Ligne de force n°3 : La lutte contre le trafic local des stupéfiants .....	51
Ligne de force n°4 : Violences au sein de la famille - Jeunesse .....	51
Ligne de force n°5 : Les incivilités .....	52
Domaine « service et fonctionnement policier ».....	52
<b>3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025.....</b>	<b>53</b>
3.2.1. Synthèse de l'argumentation .....	53
Approche .....	53
Contraintes .....	53
Méthodologie.....	53
3.2.2. Phénomènes retenus par la Zone de Police Botha .....	61
Priorité 1 : La sécurité routière.....	61
Priorité 2 : Les délits (patrimoniaux) contre les propriétés .....	62
Priorité 3 : Les faits à connotation famille .....	62
Priorité 4 : La lutte contre les drogues .....	63
Priorité 5 : Les incivilités .....	63
3.2.3. Phénomènes et dispositions faisant l'objet d'une attention particulière.....	65
a) Terrorisme - Radicalisme.....	65
b) Grande criminalité financière économique .....	65
c) Criminalité informatique.....	65
d) Criminalité environnementale.....	65
e) Atteintes à l'intégrité physique (non familial).....	65
f) Bien-être animal .....	65
g) Régularisation des armes .....	66
h) Fraude sociale.....	66
3.2.4 Point d'attention au niveau du fonctionnement interne .....	66
a) Réseaux d'information des quartiers.....	66

b) Création d'un PLP.....	66
c) Transmission des dossiers .....	66

## **Chapitre 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION**

<b>4.1 Communication Externe.....</b>	<b>68</b>
4.1.1. <i>Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2019 .....</i>	<i>68</i>
4.1.2 <i>Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025 .....</i>	<i>68</i>
<b>4.2 Communication interne .....</b>	<b>69</b>
4.2.1 <i>Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2014-2019 .....</i>	<i>69</i>
4.2.2. <i>Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025 .....</i>	<i>69</i>

## **Chapitre 5 : Approbation du plan**

<b>Signatures des membres du Conseil Zonal de Sécurité.....</b>	<b>72</b>
---	-----------

## PREFACE

La rédaction de ce nouveau plan zonal de sécurité tient compte des textes légaux régissant le fonctionnement de la police intégrée, de la politique criminelle définie par le Procureur du Roi de CHARLEROI, des volontés politiques locales en matière de police administrative, des données objectives policières (au travers des statistiques quotidiennes) ainsi que du sentiment d'insécurité exprimé par la population.

Tenant compte des attentes supra, ce nouveau plan présente les objectifs stratégiques pour les six prochaines années. Il ne détaille toutefois pas la manière précise dont les choses vont se faire, ce point faisant l'objet des plans d'actions annuels.

Comme stipulé dans les textes de références, ce plan zonal de sécurité est un plan de politique de la police au niveau stratégique. C'est l'engagement de notre corps de police pour les prochaines années qui concrétise des défis ambitieux mais qui restent réalistes et réalisables.

Chacun d'entre nous doit situer ses actions dans le cadre de la fonction de police d'excellence orientée vers la communauté. Cela doit être notre fil conducteur au sein de la police intégrée.

Cela implique plusieurs aspects. Le premier, appelé « fonction de police orientée vers la communauté », nos prestations doivent être orientées vers les besoins et les attentes des bénéficiaires, mariant l'insécurité objective et les données subjectives. C'est le pilier de l'orientation externe.

C'est ensuite l'acceptation d'une méthodologie de résolution de problèmes en donnant par exemple priorité aux problèmes récurrents, en s'orientant vers les causes, de manière intégrale et intégrée, en planifiant, etc.

C'est aussi le développement de partenariats, les services de police ne sont pas les seuls responsables de la sécurité. Qu'il s'agisse d'autres composantes de la police intégrée ou de services de secours, voire au sein de la population, le partenariat est aujourd'hui une nécessité.

C'est aussi la transparence à l'égard de nos autorités administratives et judiciaires, vis-à-vis de la presse, envers notre population. Il faut oser rendre compte et justifier l'action policière.

Et finalement, c'est aussi l'implication capable ou plus simplement dit, le fait pour nous tous de ne plus nous considérer comme de simples policiers exécutants mais bien comme étant capables d'avoir une réflexion critique sur nos propres activités.

Cette approche de la sécurité, d'une qualité de vie et l'autorité naturelle qui en découle, ne peut plus être soutirée mais bien obtenue par reconnaissance légitime grâce à notre serviabilité, à notre expertise et à nos consultations.

Quant au second aspect, la fonction de police guidée par l'information, elle doit être utilisée de façon ciblée, proactive et réactive et elle doit être le résultat d'échanges et de collaboration entre différents services de police. Elle doit permettre de guider nos activités tant en interne qu'en externe et tant sur le plan judiciaire que sur le plan de la police administrative.

Nanti de tous ces principes, et à partir de cette visualisation objective de ces phénomènes, et sans pour autant « oublier » l'exécution des missions normales, le plan zonal de sécurité sera composé d'une série de plans d'actions pratiques comportant un suivi d'activités à effectuer et reprenant les soucis d'éducation, de conseil, de présence, de dissuasion et de recherche.

Il est certain que l'approche des problèmes de sécurité par l'exécution de ces plans d'actions sera d'autant renforcée si d'autres acteurs de la vie sociale sont associés de près ou de loin à ces projets.

Notre Zone de Police devra aussi développer et améliorer sans cesse certaines facettes de son organisation (son leadership, sa stratégie, sa gestion des collaborateurs et des moyens, ses méthodes de travail) afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins et attentes légitimes des membres du corps.

A la lecture de ce plan, le lecteur constatera que dans un souci d'amélioration continue, chaque chapitre débute par les leçons à tirer du plan précédent. Ensuite, sont chaque fois exprimés les besoins et attentes des partenaires en fonction du sujet traité.

Le chapitre I vous présente notre mission, notre vision et nos valeurs. Ce sont les fondations de notre entreprise.

Dans le chapitre II, la photographie et l'analyse de notre zone de police sous un maximum d'aspects (approche intégrale) vous sont exposées.

Le chapitre III est consacré au choix, en consensus au sein du conseil zonal de sécurité, de nos objectifs stratégiques pour les six années à venir.

Une fois les choix opérés, le chapitre IV détermine la stratégie de communication de notre politique policière à l'attention de toutes nos parties prenantes.

Vient enfin le chapitre V avec l'approbation du plan par le conseil zonal de sécurité dont chaque membre s'engage, à part entière et selon sa spécificité, dans la réalisation des objectifs fixés en commun.

Ce plan est une prolongation logique du plan précédent, les phénomènes prioritaires restent d'actualité.

Ajoutons aussi qu'il s'agit d'une vue policière à long terme (6 ans) mais que les plans d'actions qui en découlent sont susceptibles d'être modifiés ponctuellement ou totalement en temps réel.

# **CHAPITRE 1**

## **MISSIONS – VISION – VALEURS**

---

## ***1.1. Leçons à tirer du plan précédent***

Bon nombre de membres du corps sont originaires de la région.

Par rapport aux autres zones de police de l'arrondissement, notre zone reste attractive, des candidats se présentent à chaque mobilité.

Devenir un partenaire à part entière dans le paysage policier et social semble aujourd'hui plus réel que précédemment.

**Que la zone de police fasse partie intégrante du paysage social est une vision vers laquelle il faut tendre. La collaboration avec les autres acteurs de terrain est indispensable et doit encore être accentuée.**

## ***1.2. Les parties prenantes et leurs attentes***

Cette partie sera abordée dans les chapitres suivants.

## ***1.3. Missions – Vision - Valeurs***

### ***1.3.1. Missions de notre zone de police***

*Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie en société en tenant compte des directives qui lui sont données par les autorités.*

*Effectuer nos missions locales de police mais aussi certaines missions qui nous incombent au niveau supra local en respectant les principes de fonctionnement du service de police intégré.*

*Assurer notre mission de manière intégrée dans la communauté, constamment orientée vers la résolution des problèmes, en parfaite synergie avec tous ses partenaires, en rendant compte de nos actions, en adoptant un regard critique sur ses tâches et sur la manière dont elles sont assurées et en impliquant le personnel dans le processus décisionnel.*

### ***1.3.2. Vision pour 2025***

*Atteindre, dans l'accomplissement de toutes nos missions, l'excellence dans la fonction de police au travers d'une organisation performante, dynamique et innovante, soucieuse du bien-être de ses concitoyens et en offrant un service de haute qualité.*

*Aborder les phénomènes de sécurité avec la volonté de les maîtriser au mieux et de manière durable en tenant compte des attentes de la population et de son évolution.*

*Rechercher une forme de bien-être opérationnelle en donnant les moyens tant au niveau matériel qu'au niveau des infrastructures – un des défis - et permettre ainsi l'accomplissement de nos missions dans des conditions optimales.*



### ***1.3.3. Valeurs pour notre zone de police***

*Agir et servir quoi qu'il arrive, dans l'écoute et la transparence, avec respect et loyauté, en faisant preuve de disponibilité et d'engagement et en démontrant dans tous les instants, intégrité et impartialité.*

### ***1.3.4. Vision organigramme***

*Se donner la capacité nécessaire, se tourner vers des profils répondant à nos besoins et investir dans l'implication, la motivation et la compétence de nos collaborateurs.*

Vous trouverez l'organigramme complet en page 27.

# **CHAPITRE 2**

## **SCANNING & ANALYSE**

---

## 2.1. Leçons à tirer du plan précédent

L'accent a surtout été mis sur l'analyse des données objectives avec les analystes du fédéral soit les statistiques ICAL et le moniteur de sécurité. La forme et le contenu permettent de très bien cerner les phénomènes prioritaires sur le plan objectif.

Les données récoltées au sein de notre bureau judiciaire et de notre direction opérationnelle sont également prépondérantes.

La rigueur viendra de l'extrême nécessité d'évaluer sur de courtes périodes (mensuelle, trimestrielle par exemple...) l'opportunité et l'existence des plans d'actions ainsi que des correctifs y afférents.

Parallèlement aux éventuels correctifs des plans d'actions annuels, des sondages de la population et des recadrages de la part des autorités administratives et judiciaires pourront être opérés.

## 2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

### 2.2.1. Situation socio-économique

La situation socio-économique de la population au sein de la zone de police permet de caractériser essentiellement cette dernière comme sédentaire. Il y a très peu de mouvements migratoires si ce n'est des mutations dues à des besoins purement économiques.

Ces mouvements sont surtout enregistrés en raison du déclin économique de la région. C'est ainsi que des lieux de villégiature sont aussi devenus lieux de première résidence (trois parcs résidentiels de FROIDCHAPELLE et quelques campings sur l'entité de CHIMAY). Le faible coût du loyer dans ces campings explique cette migration. La majorité des personnes concernées ne disposent pas de revenus ou disposent de revenus minimums ce qui n'interfère pas positivement au niveau de la situation économique de la région.

Le caractère de région industrielle jusque dans les années 60/70 et quasi inexistant aujourd'hui, pousse les cinq communes de la zone de police à orienter de plus en plus leurs efforts vers le développement touristique et vers les petites et moyennes entreprises. Plusieurs communes de la zone de police ont vu l'extension de leur zoning industriel.

Le Centre de Santé des Fagnes de Chimay est l'un des plus gros employeurs avec un service d'urgence 24h/24h.

En matière de tourisme, on peut citer en exemple la présence de plus en plus marquée de touristes provenant du nord du pays et des Pays-Bas (plus particulièrement sur le site des lacs de l'Eau d'heure avec notamment les villages « LANDAL » et « LAMY » ainsi que dans la région de Chimay).

Les nuitées aux lacs de l'Eau d'Heure sont de 1.000.000 à 1.250.000 par an contre 250.000 à 300.000 il y a quelques années.

### 2.2.2. Notre zone de police d'un point de vue géographique

Nous sommes bordés par 120 Km de frontières et nous touchons à trois départements français soit le 59 (Nord), le 02 (L'Aisne) et le 08 (Les Ardennes) avec 2 passages de frontière importants l'un à MOMIGNIES (Macquenoise) et l'autre à BEAUMONT (Leugnies).

Située sur 53.466 Ha, elle compte une distance de plus 50 Km entre ses extrémités nord-sud (Strée - L'escaillère)

Nous touchons également à 3 zones de police du Namurois (3 Vallées - Hermeton et Heure - Flowal) et à 2 zones de police du Hainaut (Lermes - Germinalt)

Nous avons une grosse partie des lacs de l'Eau d'Heure (Plate-Taille) sur la commune de Froidchapelle.

Il y a un réseau RAVEL important sur les anciennes lignes 109 et 156 (Momignies - Couvin et Beaumont - Chimay)

### 2.2.3. Données démographiques

Commune	Nombre d'habitants	Superficie	Densité
Beaumont	7.143	9.297 Ha	76,83
Chimay	9.815	19.710 Ha	49,9
Froidchapelle	3.967	8.602 Ha	46,11
Momignies	5.273	8.560 Ha	61,6
Sivry-Rance	4.814	7.297 Ha	66
Total	31.012	53.466 Ha	60

Il y a donc 31.000 habitants sur 53,5 Km<sup>2</sup>.

La population scolaire n'est pas à négliger, outre les écoles maternelles et primaires dans chaque entité, le réseau secondaire est important;

- Plus de 1.100 élèves sur Beaumont
- Plus de 1.400 élèves sur Chimay
- Plus de 800 élèves à Rance

### 2.2.4. Notre zone de police d'un point de vue culturel

Diverses périodes sont réservées aux nombreux divertissements organisés dans toutes les communes de la zone de police.

- Carnaval de Beaumont, le Charles Quint tous les 5 ans.
- Carnaval de Virelles
- Laetare de Froidchapelle
- Marche de Boussu-lez-Walcourt
- 3 circuits (épreuves motorisées) à Chimay, un Bug-In tous les 2 ans
- 5 rallyes ou sprint
- Journée de la ruralité à Sivry-Rance
- Diverses boums estivales sur toutes les communes (moyenne de 2 à 3 par semaine)

- 2 écrans géants durant les phases terminales des coupes du monde et d'Europe de football
- Toutes les activités sportives liées au Lacs de l'Eau d'Heure
- 5 courses cyclistes
- 3 salles de spectacles
- L'Aquascope à Virelles

## 2.2.5. Notre zone de police d'un point de vue mobilité

Nous disposons de 3 grands axes importants :

- N 53 (Charleroi-Beaumont-Chimay)
- N 99 (Couvin-Chimay-Macquenoise)
- N 40 (Mons-Beaumont-Froidchapelle-Philippeville)

D'autres nationales sont aussi importantes et accidentogènes comme celles qui font le tour des barrages de l'Eau d'Heure et la N 589 qui relie Baileux à l'Escaillère.

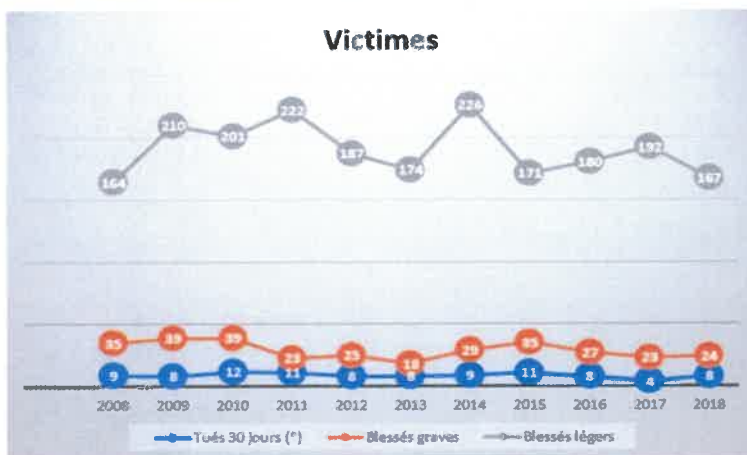
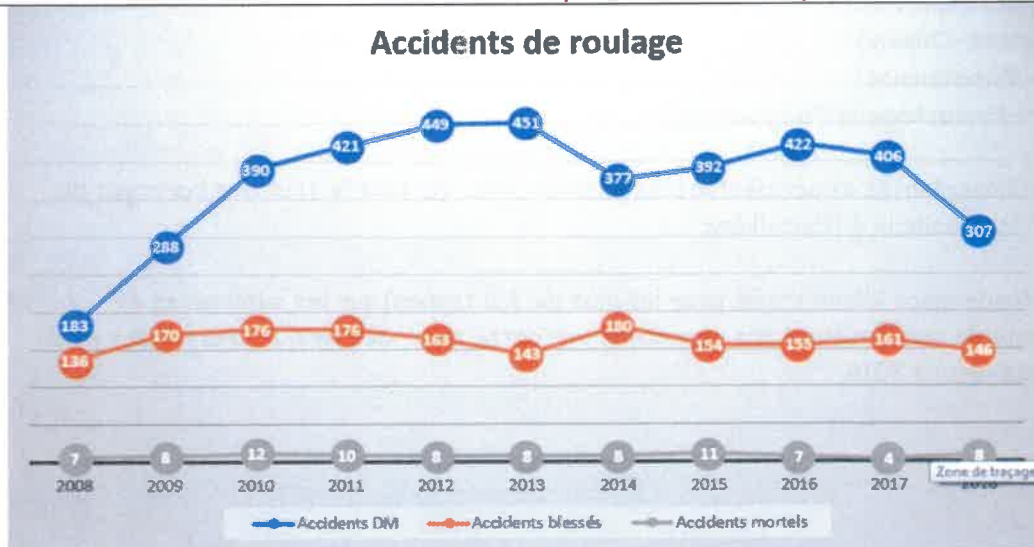
Depuis l'application de l'OBU (redevance kilométrique pour les plus de 3,5 tonnes) sur les autoroutes et certaines nationales, notre zone de police n'étant pas concernée par cette taxe, dès lors, le charroi des poids lourds est fortement augmenté depuis 2016.

## 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

### 2.3.1. Données objectives

#### a) La sécurité routière

#### Nombre d'accidents pour la zone de police Botte du Hainaut



#### Kilométrage des routes

Beaumont : 326 Km

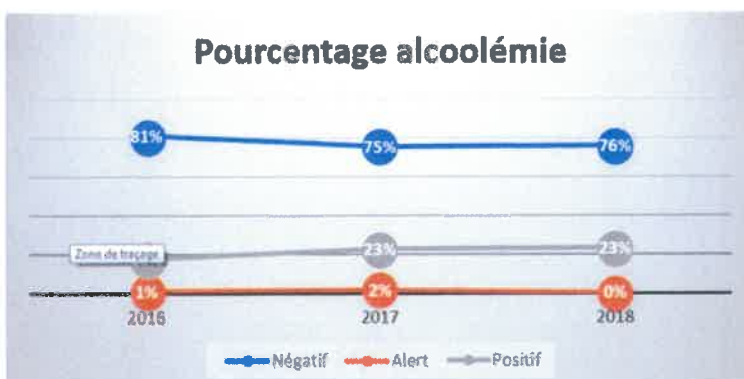
Chimay : 479 Km

Froidchapelle : 233 Km

Momignies : 293 Km

Sivry-Rance : 222 Km

**TOTAL : 1553 Km**



chiffres obtenus via la BNG ( FAC )

Accidents roulage	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne annuelle
Dégâts Matériels	183	288	390	421	449	451	377	392	422	406	307	4086	371,5
Lésions corpor	136	170	176	176	163	143	180	154	155	161	146	1760	160
Mortels	7	8	12	10	8	8	8	11	7	4	8	91	7,6
Tués 30 jours (*)	9	8	12	11	8	8	9	11	8	4	8	96	8,3
Blessés graves	35	39	39	23	25	18	29	35	27	23	24	317	28,8
Blessés légers	164	210	201	222	187	174	226	171	180	192	167	2094	190,3
Accidents de WE													
DM			133	150	190	154	134	154	144	151	119	1329	147,7
Lésions corpor			73	79	66	54	69	63	61	64	65	594	66
Mortels			7	4	3	2	1	4	2	2	3	28	3,1
Tués 30 jours (*)			7	5	3	2	1	4	2	2	3	29	3,2
Blessés graves			20	15	15	12	11	14	12	13	10	122	13,5
Blessés légers			88	92	78	61	92	66	75	70	82	704	78,2

(\*) Tués 30 jours = Tués sur place + décédés dans les 30 jours des suites de l'accident

Les différents graphiques supra permettent de mettre en avant que durant les cinq dernières années, le nombre total d'accidents a sensiblement diminué sur le territoire de notre zone avec une diminution marquante de 20% en 2018 par rapport à l'année 2017 et de 14,5 % par rapport à la moyenne des dix années précédentes.

Point positif : depuis 2015, les accidents avec lésions corporelles se maintiennent sous la moyenne globale de celle des dix dernières années avec une diminution de 10% en 2018 par rapport à l'année précédente.

Le nombre total d'accidents avec lésions corporelles restent toutefois élevés chaque année avec un nombre de blessés graves et de tués qui malheureusement change très peu. Les causes fondamentales sont à chercher dans les vitesses excessives et la consommation de boissons alcoolisées puisque le nombre de conducteurs en état d'alcoolémie et impliqués dans un accident de roulage demeure à une taux moyen de 23% .

Le bilan wallon 2018 dressé par l'A.W.S.R. concernant l'évolution globale de l'accidentalité, permet de constater qu'en 2018 et par rapport à 2017, les accidents mortels ont diminué de 5 % (chiffre le plus bas depuis 50 ans), ce qui n'est malheureusement pas le cas pour notre zone.

Les accidents de circulation, sur la période 2014-2016, représentaient en Wallonie, la première cause de mortalité (hors maladie) chez les jeunes de 15 à 24 ans. La province de Hainaut représente une part de 33,3% de la mortalité sur les routes wallonnes.

#### Les catégories d'usagers

Les catégories d'usagers principalement victimes sont les occupants des voitures (58%), les motocyclistes (14,3%) et les piétons (12,5%).

La part des accidents est aussi importante en agglomération (33%) que sur les routes à 90 Km/h (33,3%)

76% des accidents ont lieu durant la journée (06/22 h). Malgré qu'elles soient moindres, les nuits de week-end connaissent une part de mortalité nettement supérieure par rapport aux nuits de semaine.

Après une hausse du nombre de victimes en 2015, les objectifs wallons devraient permettre d'atteindre moins de 200 tués sur la route en 2020.

Les mois les plus critiques, concernant les accidents de roulage mortels dans le Hainaut, sont les 3 mois de la période estivale et le mois de décembre.

#### Analyse par types d'usagers

En ce qui concerne les usagers, on constate donc que les occupants des voitures, les piétons et les deux roues (vélo et deux roues motorisés (2RM)) sont les principaux concernés.

Les piétons sont plus vulnérables en l'absence de visibilité (notamment la nuit ou les fins de journées d'hiver). Pour ce qui concerne les cyclistes et les usagers 2RM, ils sont plus à risque durant la période estivale de juin à septembre puisque les conditions climatiques favorisent davantage ce choix de mobilité. La saison influence peu le nombre des accidents impliquant les voitures.

#### L'alcoolémie des conducteurs

L'analyse des accidents avec alcool démontre que les jours fériés, dont la date est fixe, enregistrent les taux les plus importants d'accidents corporels sous influence. Les 5 dates les plus marquantes sont les 01/01, 01 et 11/11, 21/07 et 15/08.

Les accidents avec alcool surviennent principalement les nuits de week-end, soit aux périodes liées à une consommation d'alcool dans un cadre plutôt festif. En semaine, les accidents avec un conducteur sous influence ont souvent lieu entre 18h et minuit, avec une part légèrement plus importante le jeudi soir.

#### Les jours et heures des accidents

Les heures de pointe 17/18 sont des moments critiques en semaine.

Les accidents mortels démontrent une part importante les nuits de week-end (00/06) mais la nuit du jeudi au vendredi connaît un taux de tués plus important par rapport aux autres nuits de semaine. Cela peut s'expliquer par un changement des habitudes avec plus de sorties festives dès le jeudi soir.

#### Genre des conducteurs et victimes

Les voitures sont les véhicules les plus impliqués. Le risque d'accident diminue avec l'âge jusque +/- 65 ans, après quoi, il augmente légèrement. La tranche d'âge critique est de 18-24 ans et la moins impliquée entre 54 et 65 ans.

#### Les jeunes conducteurs

Les différentes analyses des accidents de la route impliquant de jeunes conducteurs effectuées par les différents organismes (A.W.S.R, V.I.A.S...) fournissent de nombreuses informations quant aux facteurs de risque chez les jeunes et à la gravité des accidents. Les résultats de ces analyses permettent d'attirer l'attention sur le risque d'accident plus élevé chez les jeunes conducteurs (en comparaison avec le risque pour des conducteurs plus âgés). En outre, la gravité des accidents impliquant des jeunes conducteurs est beaucoup plus élevée (ils causent davantage de décès par 1.000 cas d'accidents) que celle d'accidents impliquant des conducteurs plus âgés.

#### Quelles en sont principalement les causes des accidents ?

Selon ces organismes de sécurité routière et nos constatations, il semble que « inexpérience » et surtout « inconscience » aillent de pair. Caractéristiques auxquelles il faut encore ajouter de fausses valeurs sociales telles que l'apologie de la vitesse ou encore l'augmentation de consommation d'alcool et/ou de drogues comme facteurs d'intégration.

Aussi, une étude française a révélé que le mélange drogue et alcool est sans pitié, quand on sait que pareil cocktail « multiplie par 15 le risque d'être responsable d'un accident mortel. » Et malheureusement, cette association est très fréquente.

Le réseau routier est également un facteur défavorisant. Certainement dans notre zone de police. Les voiries sont en très bon état, les routes bien larges et rectilignes invitent à la vitesse. A contrario, les accès aux lacs de l'Eau d'Heure sont très sinueux mais très recherchés par un autre public friand de sensations : les motards. C'est toute la dualité des inconvénients de certains avantages.

Ces quelques constatations conduisent tout naturellement à la nécessité de mise en œuvre d'actions concertées en vue de sensibiliser les conducteurs à cet aspect qui dans cette matière devraient toucher un public cible le plus large possible allant des enfants du primaire aux jeunes conducteurs et le volet réactif devrait aussi prendre une part non négligeable dans cette lutte. En effet, le policier ne peut pas être essentiellement qu'un « agent répressif ». Il doit également et surtout être un acteur de prévention et de proximité dans le parcours éducatif global des jeunes.

Pour y parvenir, le management veillera à vérifier que le personnel acquière les capacités (potentialités et



virtualités nécessaires) pour sensibiliser le jeune public auquel il n'est pas forcément préparé.

## b) Criminalité – Nuisances – délits

### Aperçu global des phénomènes (données ICAL)

Les graphiques suivants présentent les phénomènes dans l'ordre décroissant de leur nombre de 2014 à 2018. D'un graphique à l'autre, l'échelle diminue de manière à pouvoir visualiser aussi les phénomènes de faible ampleur. Ne sont représentés que les phénomènes comptant au moins 10 faits.



Les phénomènes de vols et d'atteintes aux personnes sont particulièrement prégnants et occupent les deux premières places du classement.

Ces deux phénomènes, même s'ils sont en légère diminution en 2018, restent au top de nos constatations.

Ensuite, nous retrouvons les dégradations, les violences intrafamiliales et la criminalité Ecofin.

La modification de la loi sur les armes fait qu'il y a eu un nombre beaucoup plus important ces dernières années de procès-verbaux rédigés dans le cadre de détention illégale avec à la clé des saisies et/ou des abandons volontaires.

L'environnement est aussi une problématique de notre zone de police notamment par le biais de dépôts clandestins et sont combattus non seulement par la rédaction de procès-verbaux mais aussi via les sanctions administratives reprises dans le règlement général de police.

## Top 10 des catégories principales les plus enregistrées au niveau de la zone de police

### BOTTE DU HAINAUT

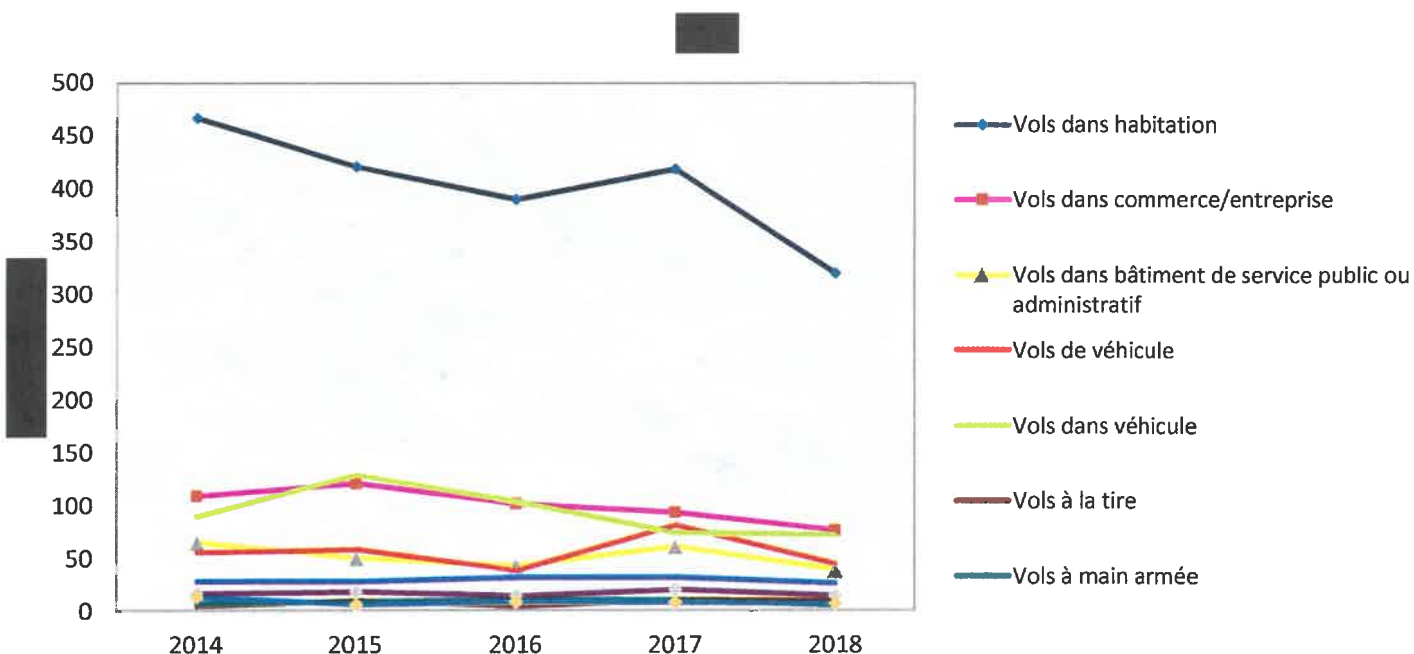
Catégorie principale	Classe	2016	2017	2018
Vol et extorsion	Vol avec circ. aggr.	460	521	493
	Vol sans circ. aggr.	359	347	304
	Extorsion	6	5	8
	Vol non spécifié	2	4	2
	<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>877</b>	<b>807</b>
Infr. contre l'intégrité physique	Coups et/ou blessures vol. hors sphère familiale	214	221	223
	Coups et/ou blessures vol. en sphère familiale	99	107	87
	Autres infr. volontaires, cf l'intégrité phys.	16	31	20
	Infr. involontaires contre l'intégrité physique	16	14	20
	Meurtre	2	6	1
	Torture et maltraitance	1	2	1
	Abstention coupable			3
	Assassinat	1	1	1
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>382</b>	<b>356</b>	
Dégradation de la propriété	Vandalisme	234	263	245
	Incendie volontaire	18	31	32
	Incendie involontaire	8	13	11
	Destruction, dénaturation, dégradation	7	7	8
	Destruction par explosion volontaire	1		
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>314</b>	<b>296</b>	
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	Harcelement	89	140	111
	Atteinte à l'honneur	43	48	50
	Vie privée	9	9	13
	Tapage nocturne	2	1	2
	Abus faiblesses de personnes	2	1	1
	Vie privée mœurs: publication identité victime			1
	Violation du secret professionnel	1		
	<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>198</b>	<b>178</b>

Infr. contre la sécurité publique	Menaces	147	181	150
	Evasion de prisonniers	10	4	5
	Association de malfaiteurs	1		
	Organisation criminelle		1	
	Recel			1
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>186</b>	<b>156</b>	
Fraude	Escroquerie	63	67	75
	Abus de confiance et infr. apparentées	23	41	34
	Détournement et destruction frauduleuse	8	5	10
	Recel	5	10	7
	Grivelerie	7	2	6
	Abus de biens sociaux		1	2
	Tromperie	1	1	
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>127</b>	<b>134</b>	
Drogues	Détention	34	48	51
	Commerce	19	25	29
	Autres	6	12	3
	Importation et exportation		1	7
	Fabrication	4	4	4
	Usage	1	3	2
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>93</b>	<b>96</b>	
Registre de population		68	81	72
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>81</b>	<b>72</b>	
Armes et explosifs	Détention illégale	56	71	42
	Port / transport illégal	8	7	3
	Commerce illégal	1	1	
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>79</b>	<b>45</b>	
Criminalité informatique	Fraude informatique	20	72	52
	Hacking	1	3	2
	Sabotage		1	2
	Faux en informatique	1	1	
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>77</b>	<b>56</b>	

## Vols

Les vols dans leur ensemble comptent une charge de travail importante ; ils occupent la 1ère place du classement. Les vols dans habitation ont connu une croissance en 2017 et malgré une baisse en 2018, ce phénomène reste à la première place.

Sur l'ensemble des faits/plaintes constatés sur notre zone de police, ils représentent 25% de nos PV judiciaires.



Source : BNG/ICAL 28-12-2018	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Vols dans habitations</b>	<b>467</b>	<b>421</b>	<b>390</b>	<b>419</b>	<b>320</b>
<b>Vols dans commerces/entreprises</b>	<b>108</b>	<b>120</b>	<b>101</b>	<b>93</b>	<b>76</b>
<b>Vols dans bâtiments de service public ou administratif</b>	<b>64</b>	<b>49</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>38</b>
<b>Vols de véhicules</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>81</b>	<b>44</b>
<b>Vols dans véhicules</b>	<b>89</b>	<b>128</b>	<b>103</b>	<b>73</b>	<b>71</b>
<b>Vols à la tire</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Vols à main armée</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Vols avec violences</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>25</b>
<b>Vol de métaux</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>14</b>
<b>Vol sur chantier</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>848</b>	<b>843</b>	<b>741</b>	<b>803</b>	<b>607</b>

Les vols sont surtout représentés par les vols dans habitations : ils comptent, entre 2014 et 2018, pour 52% des sur l'ensemble des vols constatés sur la zone. Même si l'on constate une légère baisse de 2014 à 2018, le pourcentage des vols reste malgré tout élevé.

Sur la même période, par rapport à tous les vols :

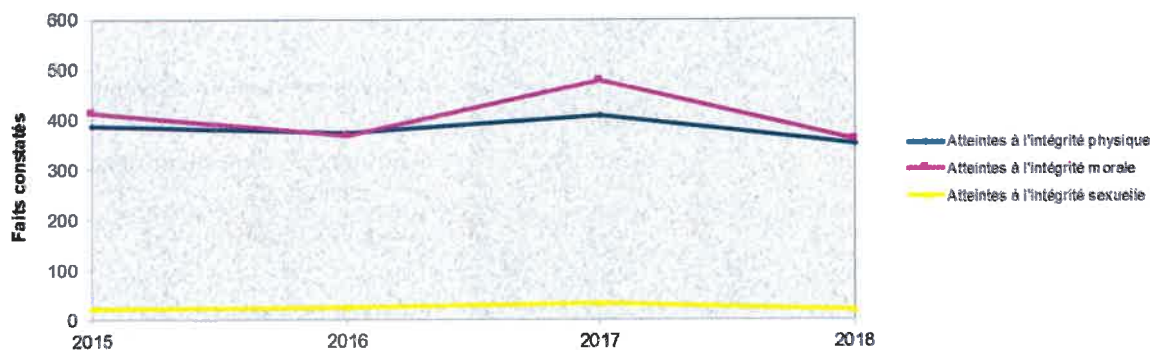
- Dans les commerces : 13%
- Dans véhicules : 12%
- De véhicules : 7%
- Dans les services publics : 6%
- De métaux : 2%
- A la tire : 1%
- Sur chantier : 1%
- A main armée : 1%

- Avec violences : 3%

### Atteintes à la personne

	2015	2016	2017	2018
Atteintes à l'intégrité physique	386	372	406	350
Atteintes à l'intégrité morale	411	365	477	359
Atteintes à l'intégrité sexuelle	21	23	30	18

Atteintes à la personne



Les atteintes à la personne comptent pour 24% de l'ensemble des PV.

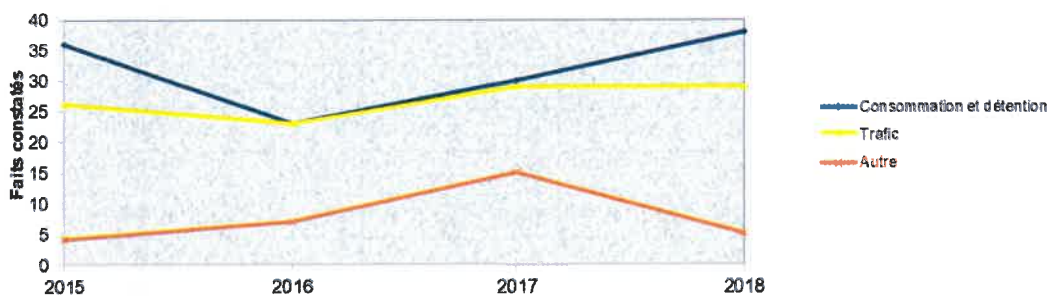
Dans ce phénomène, les atteintes à l'intégrité morale représentent 54% et les atteintes à l'intégrité physique représentent 43%.

Les atteintes à l'intégrité sexuelle représentent 2% des atteintes à la personne.

### Drogues

	2015	2016	2017	2018
Consommation et détention	36	23	30	38
Trafic	26	23	29	29
Autre	4	7	15	5

Drogues

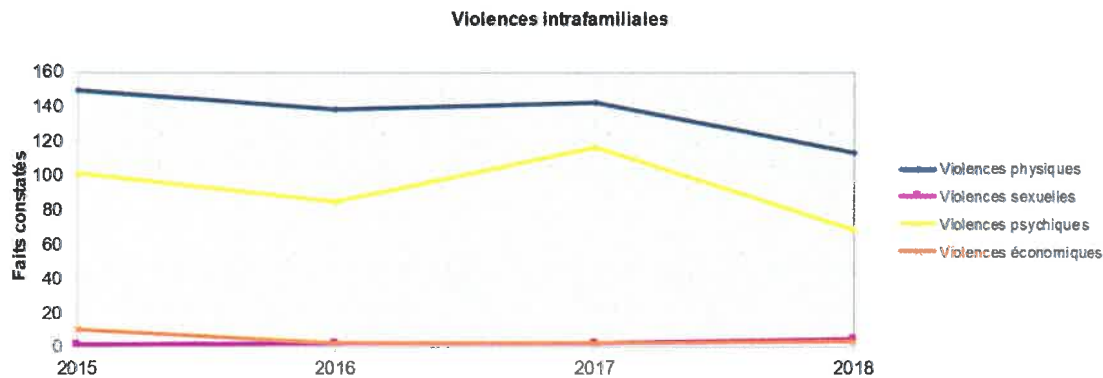


Les faits liés à la drogue représentent 2,2% des PV.

Les faits liés au trafic de drogue sont en augmentation depuis 2016, cela fait suite aux enquêtes de notre PJJ qui ont amené beaucoup de résultats.

## Violences intrafamiliales

	2015	2016	2017	2018
Violences physiques	149	138	142	113
Violences sexuelles	1	2	2	4
Violences psychiques	101	84	116	68
Violences économiques	10	2	2	3



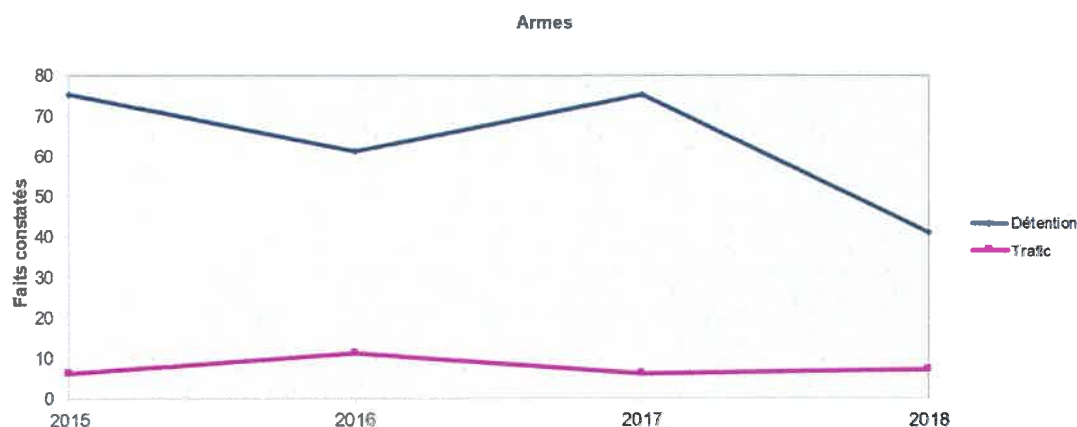
Les violences intrafamiliales comptent pour 7% des PV. Elles sont en baisse depuis 2018. Les actions du Parquet dans ce domaine qui applique une tolérance zéro sont un des facteurs critiques de succès.

Les violences intrafamiliales physiques restent majoritaires soit 58% sur le phénomène VIF. Les violences psychiques représentent 38% des VIF.

Les violences intrafamiliales économiques et sexuelles représentent respectivement 2% et moins de 1% des violences intrafamiliales.

## Armes

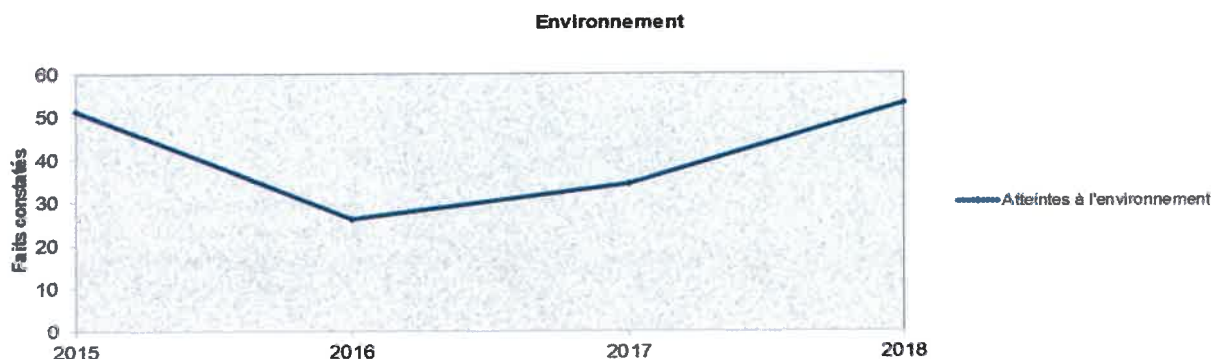
	2015	2016	2017	2018
Détention	75	61	75	41
Trafic	6	11	6	7



Les faits liés aux armes comptent pour 1,7% des PV. Ils sont en baisse au cours de l'année 2018 suite à la période de régularisation des armes. Les faits de trafic d'armes sont beaucoup plus faibles.

## Environnement

	2015	2016	2017	2018
<b>Atteintes à l'environnement</b>	51	26	34	53



Les atteintes à l'environnement ont subi une baisse en 2016 pour augmenter en 2017 et 2018. Cette croissance justifie que le phénomène soit considéré comme à surveiller.

## TEH

2 faits de TEH ont été enregistrés sur la ZP en 2015. Le phénomène est pratiquement inexistant sur notre zone de police.

## Les phénomènes liés à la sécurité - ZONE DE POLICE BOTTE DU HAINAUT

Les données ayant servi à l'analyse des phénomènes liés à la sécurité au sein de notre zone de police sont issues de l'ICAL 2014-2018 réalisée en collaboration avec l'analyste stratégique du Dirco, du moniteur de sécurité émis par le fédéral et des statistiques élaborées au niveau de notre bureau judiciaire et de la direction opérationnelle.

Dans cette analyse en détail, l'intérêt sera particulièrement mis sur l'évolution des phénomènes, la part prise au sein des différentes communes de la zone, voire quand cela était possible, une localisation particulière....

Certains phénomènes sont particulièrement prégnants et occupent donc les premières places du classement. Le top 5 est constitué, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2018 se présente comme suit :

- Les vols,
- Les atteintes à la personne,
- Les vols dans habitations,
- Les atteintes à l'intégrité morale,
- Les atteintes à l'intégrité physique.

## Conclusions.

L'IPZS présentée est une interprétation de l'ICAL et donc ne sont pris en compte que les phénomènes repris dans le PNS. Elle permet de déterminer des phénomènes inquiétants en raison de leur nombre ou de leur évolution, pas de repérer des phénomènes émergents qui ne seraient pas encore définis dans les figures criminelles ou dont l'évolution aurait brusquement varié depuis début 2014.

De même, on ne parle ici que de criminalité enregistrée et donc la probabilité d'enregistrement d'un phénomène intervient dans le fait qu'il apparaisse dans ce type d'image. Il existe toujours un chiffre noir, variable selon le type de phénomène.

Certains phénomènes sont intéressants en raison de leur nombre : on parle alors du top 5 dans le classement des phénomènes et sous-phénomènes de l'ICAL. Ce top 5 est constitué, dans l'ordre décroissant des vols, des atteintes à la personne, des vols dans habitations, des atteintes à l'intégrité morale et atteintes à l'intégrité physique.

Les vols dans habitations sont la forme la plus importante des vols et occupent la 1ère place du classement. Ils gardent une tendance élevée.

Les atteintes à la personne sont essentiellement représentées par les atteintes à l'intégrité morale et les atteintes à l'intégrité physique. Les atteintes à la personne sont 2ème au classement, ce qui en fait un phénomène important et à suivre même s'il y a eu une légère baisse en 2018.

## 2.3.2. Données subjectives

Nous pouvons pointer les sources subjectives suivantes :

- Parquet ; concertations de recherche, réunions avec les magistrats de référence et conseil zonal de sécurité
- Bourgmestres, collègue et conseil de police : Bulletin Communal, courriels, contacts personnels réguliers, contacts informels avec le personnel, réunion PHP, PCS et PLP.
- Clients / bénéficiaires du service : tous les contacts (formels et informels) avec les services de police, via les réunions avec le personnel, ISLP, fiches appel, cahier d'accueil, registre des visites, mails...
- Partenaires : réunions des chefs de corps, réunions avec le MET, réunions CIC, réunions spécifiques PJJ.
- Collaborateurs : réunions quotidiennes, réunions des agents de quartier, contacts informels, consultation du personnel, CCB, contacts avec les syndicats, réunions en matière d'évaluation du personnel.
- Société : contacts informels, presse locale, bulletins communaux, réunions cycliques « à la demande », réunions programmées avec les directions d'écoles

### **Résultats Moniteur de sécurité 2018 de la Province du Hainaut**

Les résultats évoqués ci-dessous font suite à une enquête réalisée auprès des citoyens.

Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème	PAS VRAIMENT un problème	PAS DU TOUT un problème	Fréq. totale (=100%)
Vitesse non adaptée au trafic	46.40	30.84	14.65	8.11	9185
Conduite agressive dans la circulation	32.18	29.26	24.07	14.50	8981
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue	30.59	27.03	18.20	24.17	9076
Stationnement gênant	30.49	21.63	25.56	22.32	9072
Nuisances sonores causées par le trafic	21.49	27.64	25.03	25.84	9099
Cambriolage	19.21	31.90	29.76	19.14	9045

### 2.3.3. Conclusions

Après analyse de ces diverses sources objectives et subjectives, il résulte qu'il n'y a pas de changement fondamental dans les phénomènes locaux de criminalité et de sécurité par rapport au PZS précédent. Les VIF ont toutefois diminué en 2018.

Le choix de ces phénomènes qui seront abordés de manière prioritaire s'opèrera sur base du tableau synoptique intitulé : « choix stratégiques de priorités dans le domaine « sécurité et qualité de vie » » que le lecteur trouvera au chapitre III.

## 2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Le cadre général est dressé dans la note cadre de sécurité intégrale et les notes de politique fédérale qui en découlent. La sécurité intégrale vise à aborder la criminalité et l'insécurité sous tous leurs aspects, dans le contexte le plus large possible, en accordant une attention permanente à chaque stade de la chaîne de sécurité (prévention - répression - suivi), tout en prenant en considération le point de vue des auteurs et des victimes, dans un environnement déterminé.

La rédaction de ce nouveau plan zonal de sécurité tient donc compte des textes légaux régissant le fonctionnement de la police intégrée, de la politique criminelle définie par le Procureur du Roi de CHARLEROI, des volontés politiques locales en matière de police administrative, des données objectives policières (au travers des statistiques quotidiennes) ainsi que du sentiment d'insécurité exprimé par la population.

Toutefois et à l'instar d'un préalable de Monsieur le Procureur du Roi de Charleroi dans les priorités du Parquet de Charleroi, « une priorité est essentielle mais pas exclusive. La fixation de priorités ne doit pas empêcher la police de rechercher et d'améliorer en permanence la qualité de la recherche de toutes les infractions [...] ». Ce préalable prend tout son sens à la lecture des conclusions de l'analyse ICAL (voir supra) lorsqu'il est fait mention de la nécessité de considérer les statistiques comme issues du passé mais devant aussi nous inciter à découvrir toutes émergences de nouveaux phénomènes.

La mise en œuvre de ce concept doit se faire via une approche intégrée, reposant sur la collaboration de tous les acteurs concernés, relevant des différents secteurs et niveaux de pouvoirs, dans le respect des compétences de chacun, afin de parvenir à une solution commune de la problématique.

Pour notre zone de police, les attentes et objectifs (priorités) en matière de sécurité et de qualité de la vie et en matière de fonctionnement interne du service de police sont notamment relayés par les autorités locales mais également au travers de sondages locaux auprès du personnel et au travers des réunions des Comités de concertation de base (CCB).

Le recueil spécifique des attentes de nos autorités locales met en avant la proximité envers la population, conformément à la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté, et la gestion optimale de l'organisation qui orientent globalement les objectifs que se sont donnés nos autorités pour la législature actuelle.

Au niveau zonal, il apparaît que certains phénomènes de moindre importance atteignent le citoyen et augmentent son sentiment d'insécurité. Il s'agit des dépôts clandestins de déchets, du non-respect des règles de circulation dans les communes ainsi que des problèmes liés à la jeunesse. Ces phénomènes représentent des priorités aux yeux des autorités administratives de la zone.



**Les attentes de nos principales parties prenantes en termes de priorités (orientation de l'action policière) sont résumées dans le tableau ci-dessous.**

<b>Autorités / Direction et financiers</b>	
Note Cadre Gouvernementale	
Plans de politique des bourgmestres de la zone de police	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du RGP</li> <li>• Présence et visibilité policière essentiellement préventive, renforcement des effectifs du terrain</li> <li>• Implication de la population dans l'amélioration du cadre environnemental par sa sensibilisation et son information.</li> <li>• Techno-prévention</li> <li>• Propreté</li> <li>• Sécurité autour des écoles</li> <li>• Partenariat entre police locale et justice</li> <li>• Nuisances sonores lors des soirées.</li> </ul>
Clients (bénéficiaires de service)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapidité de l'intervention</li> <li>• Professionnalisme et respect des valeurs</li> <li>• Respect des droits</li> <li>• Résolution de problèmes</li> <li>• Information</li> <li>• Accueil/écoute/guidance/orientation</li> </ul>
<b>Partenaires et fournisseurs</b>	
<b>Collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre adéquatement aux attentes et besoins spécifiques ;</li> <li>• Développer une communication intelligente et constructive, centrée sur les besoins ;</li> <li>• Etre dans notre travail quotidien, une source d'inspiration, un levier de mobilisation et un facteur de valorisation et d'évaluation réciproques</li> </ul>
<b>Société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancrage local - accessibilité des postes de police</li> <li>• Rapidité d'intervention</li> <li>• renforcement des effectifs et élargissement de la présence sur le territoire</li> <li>• Visibilité</li> <li>• Effectivité de la réaction policière</li> <li>• Proactivité</li> <li>• Comportement exemplaire des policiers</li> <li>• Participation au développement d'un environnement meilleur</li> <li>• Connaissance du corps de police locale et de son fonctionnement</li> <li>• Amélioration de l'environnement de vie (éclairage, trottoirs, propreté...)</li> <li>• Orientation et adaptation du service policier vers les quartiers les plus sensibles</li> <li>• Renforcement du travail de quartier et connaissance des AQ</li> <li>• Sécurité routière (vitesse, conduite agressive dans la circulation, respect du code de la route,...)</li> <li>• Stationnement et mobilité - routes dangereuses et trottoirs en mauvais état</li> <li>• Vols qualifiés habitations</li> <li>• Insécurité liée aux vols, aux bandes d'ado et aux problèmes de drogue, nuisances, incivilités, criminalité de rue et délinquance juvénile</li> <li>• Criminalité environnementale</li> <li>• Violence intrafamiliale</li> </ul>

## Priorités PZS - Arro Charleroi (matrice élaborée par le DirCo)

Thèmes	Priorités Région Wallonne	Gouverneur	Priorités DirCo	Priorités PR Charle-roi	Priorités DirJud Char-leroi
Radicalisme	X	X	X		X
Environnement	X		X		
Trafic de stupéfiants				X	
Sécurité rou-tière/Roulage	X	X	X		
Bien-être animal	X				
Armes (Régularisation des dossiers des per-sonnes qui se sont ma-nifestées avant le 31/12)		X			
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation biannuelle d'un exercice + sécuri-sation sites recensés comme sensibles)		X			
Coopération transfron-talière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralo-giques,...) et avec West Vlaanderen		X			
Police administrative : participer au pro-gramme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires			X		
Améliorer les délais de rédaction et de trans-mission des PV				X	
Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS					X
Intégrité/diversité			X		
Améliorer la sécurisa-tion de l'accueil GPI 91			X		

## 2.5. Déploiement du corps de police

### 2.5.1. Capacité en personnel

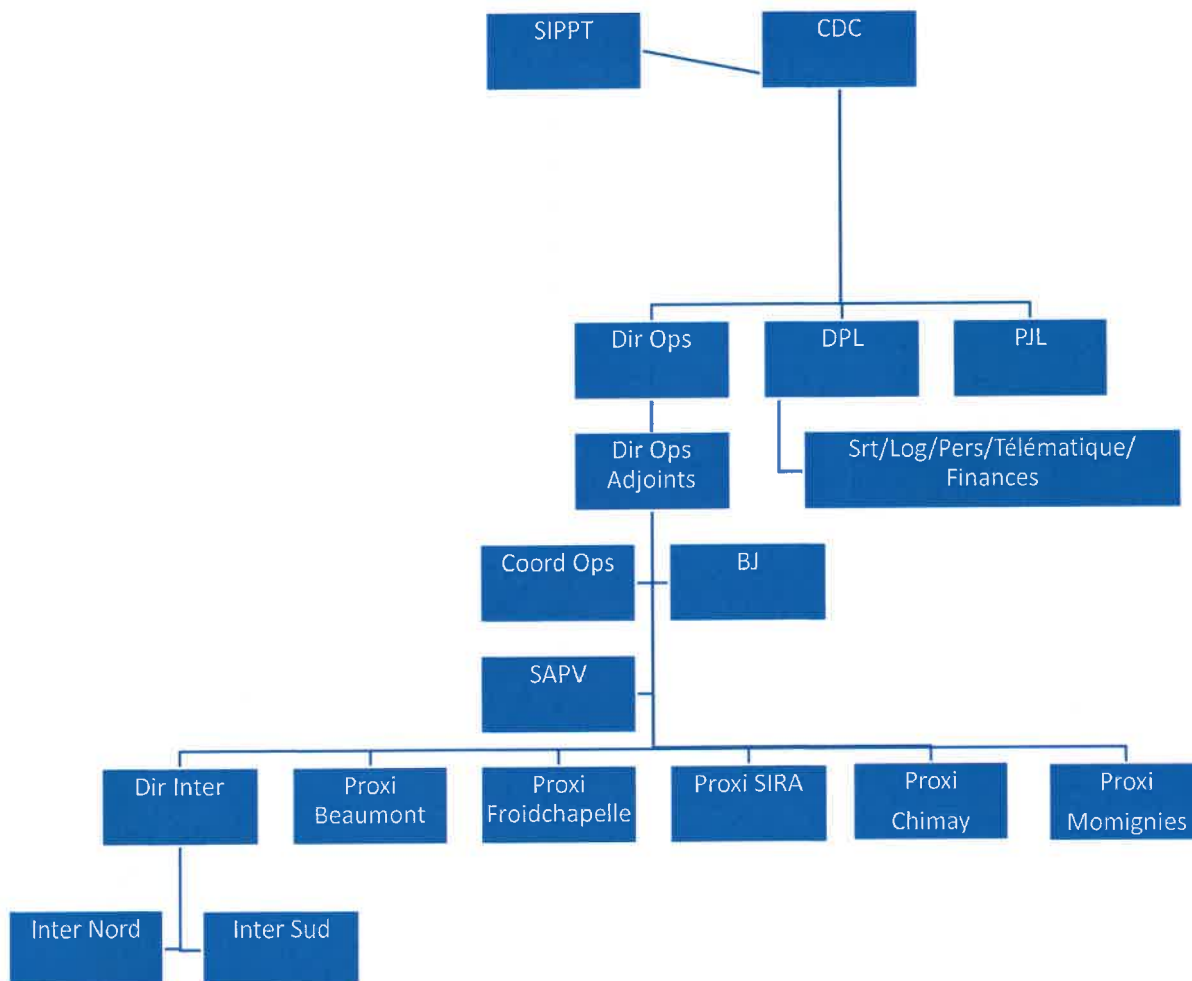
L'effectif opérationnel minimum prévu par la norme KUL est de 70.

L'effectif opérationnel réel (budgétaire) est de 65.

A la date du 01/09/19	<i>Effectif théorique</i>	Effectif réel
Cadre officier	4	4
Cadre moyen	14	14
Cadre de base	52	49
Cadre auxiliaire	6	3
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>70</b>

A la date du 01/09/19	<i>Effectif théorique</i>	<i>Effectif réel</i>
Niveau A	2	0
Niveau B	5	5
Niveau C	5	2,8
Niveau D	1	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>8,8 ETP</b>
Hors cadre		7,75
<b>Total effectif</b>		<b>16,55 ETP</b>

## 2.5.2. Organigramme version 01-08-2019



Direction : 1 CDP

SIPPT : 1 Calog Niv B

SAPV : 1 CALog Niv B

DPL : 1 CALog Niv A – 2 CALog Niv B - 4 CALog Niv C (dont un 4/5T) – 1 CALog Niv D (3/4T)

PJL : 1 INPP – 5 INP

Dir Ops : 1 CP

Dir Ops Adj : 3 CP dont un hors cadre

Coord Ops : 1 INPP

BJ : 1 INPP – 1 INP – 1 CALog Niv B

Dir Inter : 1 INPP Chef de Service – 1 CALog Niv C

Inter Nord : 2 INPP – 12 INP

Inter Sud : 3 INPP - 13 INP

Proximité Beaumont : 1 INPP – 3 INP – 1 AGP - 1 CALog Niv C (1/2T) – 1 Art 60 (TS)

Proximité Froidchapelle : 1 INPP – 3 INP

Proximité Sivry-Rance : 1 INPP – 3 INP – 1 AGP – 1 CALog Niv D (1/2T) – 1 CALog Niv D (TS à 1/2T)

Proximité Chimay : 1 INPP – 5 INP – 1 AGP – 1 CALog Niv D (1/2T) – 1 CALog Niv D (TS)

Proximité Momignies : 1 INPP – 3 INP – 1 CALog Niv C - 1 CALog Niv D (TS)

## 2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

#### NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT - FONCTIONNALITES

##### a) Priorité à la notion de proximité

Les qualités requises pour assurer l'accueil local sont identiques à celles que l'on exige des acteurs de proximité : assertivité, empathie, diplomatie, écoute active, sens de la négociation.

Il est donc évident que cette fonction soit assurée essentiellement par les inspecteurs de proximité.

Le service de proximité est la pierre angulaire de la police.

Elle doit donc être constamment à l'esprit des acteurs du fonctionnement des services de police et s'inscrire logiquement dans les procédures qui sont et qui seront mises en œuvre.

Ce concept autorise dès lors une certaine autonomie du commissariat de proximité dans tous les domaines relevant de la proximité.

Le personnel qui exécute les missions de proximité doit donc être particulièrement encadré afin qu'il soit informé en permanence, qu'il relaye l'information vers d'autres services internes ou externes à la police (notamment vers le CIA) par la voie du chef de corps et qu'il soit formé de façon continuée.

Cela se concrétisera par un briefing (ou un bulletin de service) aux inspecteurs de proximité avant le départ en service.

L'audit de la proximité est bien entendu permanent. Il permet de corriger, d'adapter et de se remettre en question en permanence.

##### b) Visibilité

La visibilité est une des attentes principales de la population. Voir ses inspecteurs de proximité est une constante dans les attentes du citoyen.

Cela signifie qu'un maximum de véhicules strippés seront utilisés (sauf nécessité opérationnelle), que les services seront effectués en uniforme et qu'à certains moments, des patrouilles à pieds seront privilégiées.

La visibilité des inspecteurs de proximité est essentielle.

On veillera à une répartition optimale dans le temps et dans l'espace des forces de police (coordination entre les services d'intervention, proactifs et de proximité). Le citoyen sera en droit d'attendre une réponse rapide et appropriée à ses demandes. Toutefois, une réponse différée (renvoi à la proximité) est possible si l'urgence n'est pas un élément prioritaire. Le délai d'intervention pour les cas URGENTS sera - en fonction de l'évènement à traiter - inférieur à 20 minutes.

Une stratégie de collaboration avec les médias contribuera également à cette visibilité.

## Travail de quartier

La norme minimale d'organisation est d'un agent de quartier, ou de proximité, pour 4.000 habitants (Source : [www.policelocale.be](http://www.policelocale.be)).

Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction					Nombre de postes de police opérationnels	Capacité prévue
31.012	8						5 + 1 à Sautin	12.160 (1520 x 8)
(30.000 : 4.000) = 7,5		<b>17 INP</b>						25.840 (1520 x 17)
		Postes	INPP	INP	AGP	Total		
		Beaumont	1	3	1	5		
		Chimay	1	5	1	7		
		Sivry-Rance	-	3	1	4		
		Froidchapelle	1	3	-	4		
		Momignies	1	3	-	4		
		Total	4	17	3	24		
		Charges diverses (voir ci-dessous)						- 18.719
								<b>7121</b>

Il importe de souligner que les agents de quartier participent comme leurs collègues de l'intervention au rôle de contactable/rappelable.

- qu'ils participent au rôle d'accueil dans cinq postes 3.501 Hrs
- qu'ils participent quasi exclusivement à la charge des apostilles, des EPO et des suites d'enquêtes à raison de 5.000 devoirs pour la Zone 7.396 Hrs
- qu'ils assistent à des réunions internes et externes, à des formations ... 1.462 Hrs
- qu'ils soient systématiquement engagés dans les SO 2.211 Hrs

---

<b>18.719 Hrs</b>
-------------------

Calcul : 25.840 heures - la somme des heures pendant lesquelles ils sont « hors quartier » (18.719 heures) = 7.121 heures soit +/- 5 agents réellement disponibles pour le travail de quartier (6 agents si on déduit les prestations SO)

La norme n'est donc pas atteinte. Mais à ces chiffres, il convient d'ajouter quatre inspecteurs principaux essentiellement affectés à des tâches de proximité (+ administration) et 3 agents de police, ce qui nous place au-dessus de la norme.

L'horaire de travail normal se situe entre 08.00 et 17.00 mais d'autres plages horaires sont couvertes y compris les week-ends et ce, pour aller davantage à la rencontre des besoins de la population notamment en soirée et le samedi.

Traduction en activités - inspecteurs de proximité

**Opérationnelles**

- ⇒ Exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité au sein de la population, en privilégiant la visibilité des fonctionnaires de police
- ⇒ Détecter les sources d'insécurité ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents
- ⇒ Prêter une attention particulière aux comportements, agissements de certaines personnes à surveiller (libérés conditionnels, malades mentaux, etc...)
- ⇒ Participer à des comités de quartier, des comités d'accompagnement ou des plans HP
- ⇒ Exercer une surveillance aux abords des écoles
- ⇒ Assurer des surveillances dans les quartiers
- ⇒ Participer aux services proactifs
- ⇒ Recevoir les plaintes ou doléances des habitants et y apporter autant que possible des solutions concrètes
- ⇒ Exécuter certaines tâches policières, à portée limitée, nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (reprise de contact avec une victime, apostilles courantes, enquêtes de moralité, enquêtes de résidence,...)
- ⇒ Donner suite à certains appels sollicitant une intervention policière personnalisée **non urgente** et à **caractère limité**. Par ailleurs, le policier de proximité peut être appelé à se rendre sur place, consécutivement à une demande d'intervention pour en évaluer le caractère ou l'urgence
- ⇒ Surveiller les marchés, les festivités locales
- ⇒ Occuper des postes d'observation dans le cadre d'événements inattendus et demandant une surveillance particulière
- ⇒ Veiller au respect des lois spéciales telles que celles sur le commerce ambulancier, l'environnement, la pollution, l'urbanisme, l'affichage sauvage, la gestion du registre des armes, etc...
- ⇒ Assurer les services d'ordre locaux (manifestations culturelles et sportives, soirées dansantes sous chapiteaux, etc...)
- ⇒ Mettre en place des déviations lors de travaux importants ou accidents ...

**De conciliateur de quartier**

- ⇒ Détecter et résoudre des petits conflits naissants ou à naître
- ⇒ La médiation doit être un pilier dans l'exercice quotidien de la mission de l'inspecteur de proximité. Cette médiation doit permettre à court ou moyen terme de détecter la résolution des conflits (notamment de voisinage) pouvant ainsi diminuer le nombre d'interventions judiciaires et les tâches administratives y afférentes.

### ***D'information ou de renseignements***

- ⇒ Recueillir tout renseignement utile sur les spécificités et les problématiques intrinsèques d'un quartier
- ⇒ Diffuser l'information générale destinée à la population et aux collectivités locales
- ⇒ Faire remonter les demandes et les attentes locales vers l'autorité ou d'autres services compétents (fonction relais)
- ⇒ Surveillance de l'ordre public et information en temps réel
- ⇒ Détecter toute situation présentant un caractère inhabituel et assurer le relais de l'information vers les autorités administratives, judiciaires et policières et notamment de sécurité, salubrité et tranquillité publique

### ***De partenariat***

- ⇒ En partenariat avec d'autres institutions et/ou services (commune, agent de prévention, CPAS,...) détecter les situations conflictuelles et y apporter une médiation réfléchie avec une tendance vers la copropriété de la sécurité des citoyens.

### ***Fonction relais***

Quand l'inspecteur de proximité ne parvient pas à résoudre les problèmes qu'il rencontre, il devient un relais orienté soit vers les autres services de police (problématique de police administrative, roulage, judiciaire,...) soit vers les services communaux (CPAS, service des travaux,...) soit vers des services sociaux extérieurs.

### ***Mesure des attentes***

Si la police de proximité se veut orientée vers les attentes de la population, elle doit pouvoir détecter celles-ci.

Certains instruments et/ou techniques seront utiles : lecture de la presse, sondages, moniteur de sécurité, analyse des plaintes, participation aux réunions de comités de quartier, comité de parents, d'école, de jeunes...

### ***Qualité de la Proximité***

Plus de « bleu » dans la rue ne doit pas seulement s'entendre comme étant un renforcement arithmétique du personnel.

A cet égard, il s'agit aussi d'avoir le « geste de proximité », c'est-à-dire, de poser le bon geste dans toutes les situations, y compris celles où des jeunes enfants, des personnes à faculté mentale réduite, des personnes âgées,... sont inclus soit comme victimes, soit comme témoins, soit comme auteurs. Ce point sera développé comme le phénomène prioritaire « interne ».



## d) Accueil

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique (247 jours ouvrables x 12 h = 2.964hrs)

### Situation actuelle

#### PLANTON : HORAIRE ORDINAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Beaumont	09-12 hr	09-12 13-17 hr	13-17 hr	09-12 13-17 hr	09-12 hr
Rance	13-17 hr	FERME	FERME	09-12 hr	13-17 hr
Froidchapelle	FERME	13-17 hr	09-12 hr	FERME	09-12 hr
Chimay	13-17 hr	09-12 hr 13-17 hr	09-12 hr	09-12 hr 13-17 hr	09-12 hr
Momignies	09-12 hr	FERME	13-17 hr	FERME	13-17 hr

#### PLANTON : HORAIRE D'ETE

A dater du 1er juillet au 31 août, les horaires d'ouverture seront de 9 à 12 et de 13 à 17 heures aux endroits suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
RANCE	RANCE	BEAUMONT	RANCE	CHIMAY

Soit : une moyenne de 16 hr en période ordinaire X 203 jours = 3248 heures

En période estivale 7 hrs X 44 jours = 308 heures

### Pour un total de 3556 heures

Remarque : du 1er juillet au 31 août, un local est accessible au niveau des barrages de l'eau d'Heure, tous les jours de 12.00 heures à 20.00 heures

La PLP 10 précise que la norme est de 12 hrs d'accueil dans le point d'accueil central, vu la configuration de notre zone de police où nous avons 5 commissariats qui sont ouverts au public à des plages horaires concertées, la fonction accueil n'est peut-être pas rencontrée dans sa globalité puisque nous ne disposons pas d'un point d'accueil central, mais tout est mis en œuvre pour accueillir et donner une réponse rapide aux citoyens.

### Vision

La fonction d'accueil consiste à répondre au citoyen qui s'adresse à un service de police en s'y présentant, en y téléphonant, par mail ou par courrier. Les délais doivent être réduits au minimum. Selon

les cas, la réponse pourra consister en une réorientation vers un service interne ou externe plus approprié. Il va de soi que dans la zone de police, l'accessibilité permanente du service doit être garantie.

Dans la zone de police Botte du Hainaut, en raison de l'étendue du territoire (plus de 50 Km N/S), chaque commune dispose d'un poste de police qui, s'il n'est pas accessible en permanence, garantit, par des mesures techniques d'infrastructure, la possibilité pour le citoyen, d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police. Nous veillons à ce que chaque citoyen, s'il souhaite faire appel à la police locale, reçoive une réponse rapide et adéquate.

Pour la zone de police Botte du Hainaut, suite aux mesures de réorganisation, en dehors des heures normales d'ouverture, les appels téléphoniques sont, soit enregistrés sur des répondeurs automatiques (avec la garantie que le citoyen soit re-contacté dès l'ouverture des bureaux) ou, en cas d'urgence, via le 101 (conformément au protocole d'accord) vers le centre de communication du CIC HAINAUT qui dispatche nos équipes d'intervention.

Il s'agit de la mise en application des principes de disponibilité et d'accessibilité tout en limitant le nombre d'heures de présence aux permanences qui était anormalement élevé.

### **Les objectifs à atteindre**

- ✓ Assurer l'accueil qualitatif de tous les « clients »
- ✓ Assurer le suivi des appels téléphoniques de manière efficiente et rapide.
- ✓ Informer et orienter la population vers les instances adéquates
- ✓ Réduire le temps d'attente du citoyen lorsqu'il se présente à l'accueil
- ✓ Garantir une prise en charge de chaque personne en toute confidentialité
- ✓ Délivrer les attestations ou documents administratifs de nature policière
- ✓ Durant les heures de service, assurer les liaisons de radiocommunication avec les policiers sur le terrain (« via le dispatching » zonal « Botha 100 »).
- ✓ Durant les heures de service le personnel quel qu'il soit se trouvant dans les locaux doit prendre les communications téléphoniques.

### **Stratégie d'approche**

Dans la zone de police Botte du Hainaut, la fonction d'accueil est organisée dans chaque commissariat pendant un nombre très significatif d'heures par semaine.

Le délais d'attente doit être le plus court possible

Toute personne qui, après la fermeture :

- se présentera physiquement à l'un des cinq commissariats de police, aura la possibilité grâce à un appel gratuit (101) d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police du Centre Intégré de communication de MONS.

- voudra entrer en communication téléphonique avec un service de police de proximité pourra déposer un message à l'attention de son agent de quartier (via répondeurs téléphoniques)

## **e) Intervention**

### **Vision**

Le système d'intervention est primordial dans les rouages de fonctionnement de la police locale. L'image de cette dernière est souvent perçue au travers de la façon dont l'intervention est exécutée (rapide, de qualité) ou différée.

Le service intervention requiert un personnel formé et compétent aussi bien en technique et tactique d'intervention qu'en connaissances professionnelles.

Une partie du temps de travail des membres de ce service doit donc être consacrée à ces formations théoriques et pratiques.

### **Les objectifs à atteindre :**

L'intervention consiste en un mode d'accessibilité au service de police lorsque ce dernier est appelé pour une intervention policière sur place avec le souhait d'une réponse plus ou moins rapide et de qualité.

La réponse, selon les cas et le contexte (gravité, urgence, nature des faits) sera immédiate ou différée. La priorité est accordée aux appels urgents. Une réponse sera faite dès que possible aux appels moins urgents. Dans ce cas, le requérant sera informé des raisons et des délais.

De même, tant pour des raisons d'optimisation que pour des motifs opérationnels, certaines interventions non urgentes à caractère limité ou particulier peuvent être confiées aux inspecteurs de proximité.

A ce propos, un plan de déploiement a été réalisé et transmis au C.I.C . Il sera revu régulièrement afin de vérifier s'il correspond toujours à nos attentes.

Au vu de l'effectif opérationnel réel, cette tâche sera prioritaire.

Lorsque le service intervention aura atteint sa capacité effective, il effectuera des missions complémentaires

- Patrouille de sécurisation
- Surveillance générale
- Organisation de contrôles routiers

La disponibilité d'au moins un OPJ et un OPA en permanence est garantie. Pour la zone de police Botte du Hainaut, cette fonction est organisée de manière permanente et un Officier de police administrative et judiciaire est soit sur place, soit contactable et rappelable.

Toute action du service sera orientée vers 3 objectifs à savoir l'efficacité, la réactivité et la compétence.

Apporter une réponse adéquate, dans un délai approprié, à tout appel pour lequel une intervention policière est indispensable sur place.

Porter assistance aux victimes d'infractions, notamment en leur procurant l'information nécessaire et en les réorientant vers un service adapté (SAV, agent de proximité, Justice de paix).

Poursuivre les devoirs judiciaires découlant de l'intervention,

Exécuter des patrouilles orientées (dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de sécurité ou si des problèmes spécifiques surgissent).

Exécuter des contrôles d'initiative ou prescrits (contrôles routiers, lieux à surveiller), voire des devoirs d'enquête à portée limitée (suites d'enquêtes, audits, ...),

Formation et recyclage du personnel tant théorique que pratique.

### **Stratégie d'approche**

Le service d'intervention est organisé de manière permanente au sein de la zone de police Botte du Hainaut. Il doit tenir compte :

- Du nombre et du caractère habituel (gravité et urgence) des appels;
- Des contraintes résultant d'une utilisation efficiente des moyens disponibles,
- Des délais d'attente principalement dus aux distances sur le terrain (60 km d'un extrême à l'autre de la zone).

Au niveau de la zone de police, la fonction "intervention" se traduit par la mise en place d'une équipe d'intervention permanente (24h/24), appuyée par une équipe supplémentaire les nuits de WE (du

vendredi au dimanche) ainsi que toutes les après-midi afin de pouvoir faire face à une augmentation ponctuelle ou périodique des appels.

La coordination de ces équipes de permanence mobile est actuellement effectuée par 1 INPP opérationnel - Directeur Interventions et 5 INPP opérationnels décentralisés responsables de leur poste respectif à savoir Beaumont et Chimay.

Norme minimale de travail et de fonctionnement : 1 équipe 24h/24 + 1 équipe de pointe 84h/semaine. Vu que nous avons une deuxième équipe 14/22 tous les jours, et que les 3 nuits de WE sont doublées, cet appui équivaut à **166 heures**.

Depuis 2018 notre Zone de police a opté pour le système suivant :

Semaine	Week-end
1 équipe 7/14 2 équipes 14/22 1 équipe 22/7 2 C/R 22/07	1 équipe 7/14 2 équipes 14/22 2 équipes 22/7 (vendredi, samedi et dimanche) 2 C/R 7/14

	7/14	14/22	22/7
<b>Lundi</b>	1	2	1
<b>Mardi</b>	1	2	1
<b>Mercredi</b>	1	2	1
<b>Jeudi</b>	1	2	1
<b>Vendredi</b>	1	2	2
<b>Samedi</b>	1	2	2
<b>Dimanche</b>	1	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>10</b>

Calcul :

$$\begin{aligned}
 7/14: & \quad 7 \times 2(HO) \times 52 \times 7(Hr) = & \quad 5.096 \\
 14/22: & \quad 14 \times 2(HO) \times 52 \times 8(Hr) = & \quad 11.648 \\
 22/7: & \quad 10 \times 2(HO) \times 52 \times 9(Hr) = & \quad 9.360
 \end{aligned}$$

$$\text{TOTAL} \qquad \underline{\qquad \qquad \qquad} \qquad \underline{\underline{26.104}}$$

6 INPP et 25 Inspecteurs sont affectés à cette tâche quasi exclusive. Des aléas peuvent provenir des exempts, des exempts partiels, accidents de travail, des formations longues durées, des mutations .... et ce nombre varie régulièrement.

Le personnel du service "Intervention" assure une part importante de la prévention liée au plan zonal de sécurité.

Tous les jours, 1 OPJ (tous services confondus) est systématiquement désigné dans un rôle de garde (généralement 1 pour la semaine et un pour le WE).

En cas d'événement particulier, il est chargé de descendre immédiatement sur le terrain et éventuellement de reconstituer une équipe avec un inspecteur la semaine, deux inspecteurs le W.E. ou les jours fériés, contactables et rappelables les nuits de semaine et les matinées de W.E.

Dans l'hypothèse d'un remplacement inopiné ou d'une demande de renfort des équipes sur le terrain (garde d'un détenu, devoirs judiciaires importants...) ce membre du personnel peut être engagé sur décision de l'officier de garde.

En raison des distances très importantes (50 Km N-S), pour diminuer les délais d'intervention et pour accroître l'échange d'informations entre équipes, deux pôles de départ des équipes d'intervention ont été maintenus en veillant à ce qu'il y ait chaque fois une équipe Nord (Beaumont) et une équipe Sud (Chimay) lorsque la pause est double.

Les Chefs de zone de l'arrondissement judiciaire de Charleroi ont conclu un accord de solidarité en cas de difficultés sur le terrain. Ainsi, une équipe d'intervention par zone pourra être hypothéquée de manière inopinée en cas d'enquête difficile, d'une catastrophe ou d'un événement important dans une zone. Cette solidarité interzonale a déjà fonctionné à de nombreuses reprises à l'entière satisfaction des gens du terrain et des cadres responsables. Une aide est aussi apportée en cas d'urgence par les zones jouxtant notre zone de police du côté namurois (3 Vallées - Flowal - Hermeton et Heure).

#### f) assistance aux victimes

Date d'enregistrement	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé	Description du système de rappel permanent	Capacité sur base annuelle
01/07/08	OUI*	Système réglé au sein du corps	1.520 Hrs

\* absente - non remplacée - depuis juin 2017

Dans bon nombre de situations, la police est amenée à intervenir pour des problèmes où l'aspect social est primordial (différend familial, garde d'enfants, annonce mauvaise nouvelle,...).

La police constitue un service de première ligne dans la constatation des « situations à risque ».

A ce titre, la prise en charge du problème et son suivi par le service d'assistance aux victimes constitue une première alternative. Dans les autres cas, le rôle de relais vers d'autres organismes et/ou d'information de la police peut constituer une autre possibilité à la prise en charge des problèmes d'ordre social.

L'écoute, le soutien et l'orientation sont primordiaux dans l'attitude des policiers et du service d'assistance aux victimes dans les situations sociales à problème.

La présence d'une psychologue est assurée au sein du service depuis la création de la zone. Celle-ci peut apporter un suivi psychologique et/ou une orientation vers des relais sociaux dans le cadre de certains faits.

**Actuellement, suite à un problème de disponibilité de l'AS, cette fonction est exercée par chaque policier.**

#### g) Police judiciaire locale (P JL)

Date d'enregistrement	Effectif cadre opérationnel	PJL membres fixes	Capacité flexible	Capacité sur base annuelle
		Nombre EFT	Nombre EFT	
01/07/18	70	6	0	9.120 Hrs

La PJL est composée d'un inspecteur principal chef de service et de 5 inspecteurs . Ce qui représente environ entre 8 et 9 % de l'effectif du personnel opérationnel de la zone. En terme d'enquêtes, ce service traite en ligne directe avec le Parquet et les Juges d'Instruction, environ 400 apostilles représentant approximativement la rédaction de 1.500 procès-verbaux judiciaires et autres courriers sortants.

Vu sa spécificité, il lui incombe plus particulièrement de traiter les enquêtes qui nécessitent des

moyens ou des compétences particulières ou qui exigent une implication plus contraignante du personnel en nombre ou en durée.

Par sa présence auprès des grandes festivités (bouts de jeunes, fêtes importantes, carnivals, SO, ...) et ses contacts réguliers avec les diverses associations, la PJL œuvre aussi dans la prévention et la répression des faits repris dans les priorités et lignes de force du Plan Zonal de Sécurité, à savoir la lutte contre les vols, la violence, les stupéfiants et les problèmes liés à la délinquance juvénile. Elle se tient également informée des actions possibles liées aux mouvements sociaux (contact entreprises, agriculteurs, syndicats).

Pour augmenter les chances de réussite dans ses enquêtes, la PJL de notre zone a développé une collaboration sans cesse croissante avec les services des zones voisines ( zones des 3 Vallées (Couvin) - Lermes (Erquelinnes) - Germinalt (Thuin) ), et aussi avec les services judiciaires de la police fédérale (PJF, CIA, RCCU, ...).

Depuis quelque temps déjà, la recherche de collaboration de la PJL s'est étendue outre frontière. En effet, des réunions informelles et même officielles sont organisées régulièrement de part et d'autre de la frontière afin d'enrayer la criminalité itinérante qui est chose courante pour nos zones frontalières. Aussi, des rencontres entre nos services de recherches respectifs sont organisées pour ce qui est des enquêtes spécifiques destinées à enrayer la prolifération, le commerce, l'importation et l'exportation des produits stupéfiants, mais aussi dans les vols de métaux et les vols importants de cigarettes dans les commerces, le home-jacking, les « vols garage » et la problématique des gitans.

Ces rencontres et contacts réguliers permettent à nos enquêteurs belges et français d'être informés en permanence sur les déplacements de zones criminogènes voire même des personnes ciblées qui œuvrent de part et d'autres de notre frontière.

Des opérations de contrôle conjointes sont régulièrement organisées de même qu'un échange permanent d'informations relatives à l'organisation et la mise en place des services sur le terrain. Ce qui permet au personnel en action de bénéficier des connaissances et de la logistique de son homologue belge ou français.

De plus, le fait de pouvoir informellement consulter en direct la banque de données du pays voisin est un atout supplémentaire pour la lutte contre les malfaiteurs potentiels.

La PJL assurera la recherche, tant proactive que réactive, des auteurs de faits répréhensibles graves en collaborant étroitement avec les zones voisines et avec la PJF.

La capacité de recherche locale sera essentiellement prestée au sein de ce service.

Les domaines spécifiques suivants sont mis en exergue :

- Vols
- Targetting d'organisation criminel : travail en liaison avec la PJF et le Parquet (en cours)
- Criminalité violente : car-jacking, agression, épidémies de vols
- Jeunesse
- Toxicomanie (priorité du Procureur du Roi de Charleroi)
- Ordre public (recherche de l'information)
- TEH
- Economique et financier
- Homicide
- Audition TAM
- Protocole
- Passerelle Info/France

## h) Maintien de l'ordre public

Système de permanence	OPA	OUI	Dans un accord de coopération interzonal	OUI
		NON		NON
Date d'enregistrement	OPJ	OUI		OUI
		NON		NON
01/07/19				

A l'exception de manifestations ludiques voire festives, généralement prises en charge par le service de proximité, la zone ne connaît pas de manifestation pouvant nuire à l'ordre public.

Toutefois, la PJJ reste à l'écoute du monde agricole, patronal, ouvrier et syndical en collaboration avec la PJJF.

Au niveau du renfort vers le fédéral (HyCap), ce sont indifféremment les services intervention et de proximité qui fournissent le personnel. Depuis 2018, nous sommes passés en Hycap A, c'est à dire festif. Nous ne fournissons plus de personnel équipé Hycap. Nous pouvons être amenés à engager 7% du personnel opérationnel soit 1 gradé et 4 hommes.

La répartition Hycap est calculée par la DCA qui gère l'ensemble des zones de l'arrondissement.

## i) Circulation routière

Outre nos actions de contrôle et de régulation du trafic, la zone BOTHA s'investit dans d'autres domaines ayant trait à la sécurité routière :

- ◆ participation aux débats et aux prises de décisions en ce qui concerne les plans de mobilité locaux;
- ◆ accord de coopération avec la WPR Hainaut pour des appuis spécifiques notamment sur et autour des barrages de l'Eau d'Heure avec la mise en place de radars
- ◆ accord avec les autres zones voisines pour le contrôle des grands axes.
- ◆ formation dispensée dans nos écoles primaires notamment lors des journées « RAVEL ».

A côté de ces éléments, il faut aussi relever notre participation pour l'exécution :

- ◆ de mesures suprazonales mises en oeuvre par le DirCo (FIPA);
- ◆ des missions à caractère fédéral (TACO...);
- ◆ des missions de renfort et d'aide aux zones voisines
- ◆ Des attentes et besoins émis dans ses plans d'action par la PJJ CHARLEROI (criminalité itinérante, TEH et stupés)
- ◆ Des missions d'encadrement d'épreuves sportives (courses cyclistes, circuit vitesse, triathlons, ....)

Nous n'avons pas de pool roulage, mais 5 membres du personnel sont formés Mocy et utilisent les motos de la zone pour des missions de SO ou de patrouille dans le cadre du PZS.

Nous disposons aussi d'un véhicule ANPR qui est utilisé régulièrement dans le cadre des contrôles.

Actuellement, sont installés 5 points de radar fixes :

- Beaumont : N53 - Chaussée de Chimay BK 25.2 (Proximité école)
- Froidchapelle (Boussu-lez-Walcourt) : N40 - Chaussée de Philippeville BK 135
- Chimay : N99 - Chaussée de Couvin n° 132 (face au commissariat)
- Chimay (Saint-Rémy) : N99 - Rue Trieu Godin BK 38
- Sivry-Rance (Sautin) : N53 - Route de Mons BK 32.5

3 autres emplacements vont être installés d'ici peu.

- Momignies : N592 - Rue Mandenne BK 0,4 (proximité de la verrerie)
- Momignies (Beauwelz) : N591 - Rue de la Fortelle BK 6,8
- Chimay (Salles) : N593 - Rue Ste Monégonde BK 4,7 (près du passage pour piétons)

Le radar mobile est régulièrement utilisé en divers endroits de la zone.

Nous avons un accord avec le fédéral pour placer des lidars.

## AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

### j) Fonction techno-prévention

Date enregistrement des données	Composition du service	Capacité sur base annuelle
01/09/2019	<b>3 (fonction non exclusive)</b>	<b>150 heures</b>

Conformément à notre PZS précédent, la fonction techno-prévention a été introduite dans notre organisation par la formation de plusieurs conseillers. Les vols qualifiés habitations s'avèrent être toujours importants. Ces missions concernent les vols qualifiés dans les immeubles en général.

- la sensibilisation des collègues ;
- la prévention générale par des conseils lors de domiciliations ;
- la campagne police veille ;
- les revisites ;
- la participation à des campagnes d'information, des salons...

Le principal partenaire en matière de techno-prévention est le SPP (Prevnet) avec qui les membres du personnel entretiennent les meilleurs contacts.

### k) Conseiller en mobilité

Un conseiller en mobilité a été formé et peut être consulté pour des travaux de voirie au sein des communes.



## MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

<b>Directives contraignantes</b>	<b>Contribution</b>
MFO 1 - police des cours et tribunaux, transfèrement des détenus et maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles	Appui latéral ou à d'autres zones
MFO 2 bis - gestion de la capacité en personnel et octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative	Notre ZP est reprise dans l'Hycap de type A (festif). Nous devons être à même de fournir 1 gradé et 4 hommes à la demande du fédéral (A noter que la DCA de Mons gère cela de la meilleure manière qui soit).
MFO 3 - gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative	Formation continuée en interne relative à la MFO-3. Mise à disposition du personnel sur le réseau intranet de tous les formulaires utiles en la matière. MFO-3 et Guide d'intervention sur le terrain (GIT) disponible sur l'ISLP. Rédaction de diverses notes et directives en interne. Mise en place des procédures relatives à la collecte et au traitement de l'information en matière de police administrative. Bureau judiciaire composé de 3 gestionnaires fonctionnels qui garantissent la qualité et l'alimentation de la BNG.
MFO 4 - missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée	Enquêtes de moralité sur base d'apostilles du Parquet - Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeurs, appui ponctuel à la demande de la Police fédérale ou des organismes financiers.
MFO 5 - missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers	Impact peu significatif - Appui ponctuel à la demande des autorités (visite d'un(e) Ministre, personnalité, visite royale, ...)
MFO 6 - fonctionnement et organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA)	Mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la zone (protocole d'accord IPOG-PIPOG). Alimentation de la banque de données relatives aux vols qualifiés (+ tentatives) dans habitation.
Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire	Protocole d'accord signé avec le niveau fédéral relatif à la répartition des tâches par domaine et appui possible entre la police locale et la police fédérale sur l'arrondissement judiciaire. Protocole d'accord entre la zone de police et le SJA Charleroi en matière de gestion des indicateurs, de gestion de l'information et des techniques particulières de recherche. Protocole d'accord relatif à la coordination des missions de police judiciaire - Fonctionnaire de liaison local.
Fonctionnement du C.I.C. - Astrid	2 hommes détachés au CIC HAINAUT (1 départ fin 2019)
Opération FIPA	La zone de police participe à environ 4 opérations FIPA par an
Opérations TACO	La zone de police participe à 4 opérations TACO (contrôle transport

	routier) en collaboration avec les services fédéraux
Coopération transfrontalière	<p>La zone procède à des échanges réguliers de personnel avec les Compagnies de la Gendarmerie Française d'AVESNES, de VERVIN, (grosse festivités, course cycliste, . . .).</p> <p>Des opérations communes se déroulent tous les trimestres, notre zone (C.Z.) préside actuellement le Bassin transfrontalier n° 4. Depuis 2018, et plus encore pour le futur, notre Zone a élargi sa collaboration avec le Bassin Grand Est (Rocroi, Charlevilles-Mézières) et la Z.P. 3 VALLEES (développement et tests radios sur fréquence unique).</p> <p>Sporadiquement (mouvement des gilets jaunes) intervention commune sur le poste frontière de Macquenoise - Hirson.</p> <p>Des réunions trimestrielles de coordination sont organisées au niveau de la compagnie et des groupements de Brigade, de C.C.P.D. pour les échanges d'informations. Un rapport d'activité est transmis entre les différents participants.</p> <p>Quotidiennement, à l'instar de la gazette du C.I.A., nous recevons la gazette des faits s'étant déroulés sur le département du Nord (59). Nous recevons également quotidiennement la composition des équipes en service pour la compagnie de Vervins (Aisne - 02).</p> <p>Semestriellement ou lorsque la nécessité se fait sentir, la P.J.L se réunit avec les brigades de recherche de la Gendarmerie Française.</p>
Coopération avec l'Auditorat du Travail	<p>Participation aux réunions mensuelles.</p> <p>Organisation de contrôles « Lois sociales » sur notre Zone (foire commerciale, évènementiel, horeca, abattoir, domaine forestier, . . . )</p> <p>lutte contre le fraude sociale liée aux faux domiciles</p>

### CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Les priorités retenues dans le plan national de sécurité seront abordées au sein de la zone de police de manière plus détaillée si le phénomène est rencontré au sein de la zone de police.

Le Directeur coordonnateur d'arrondissement (Dirco) a synthétisé la situation de l'arrondissement de CHARLEROI et la position des autorités quant à la priorité accordée par chacun en regard des phénomènes retenus via les priorités dégagées par les différents partenaires. (voir page 25).

Le Dirco a précisé l'implication de chaque service de police fédérale (PJF - DCA - CIA) et a sollicité une contribution escomptée des zones de police en regard de tous les phénomènes du PNS.

Sur base d'un plan d'action pour l'arrondissement, une participation des zones est escomptée aux différentes FIPA mises en oeuvre par la DCA.

Pour tous les phénomènes du PNS, notre zone maintiendra un état de vigilance permanent et pour tous ceux qui

sont présents, notre zone fournira la contribution escomptée telle que sollicitée par le Dirco.

## **MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS**

Accompagnement des Huissiers de Justice (Main-Forte), des services de secours (présence lors d'ouverture de porte pour personne en détresse par exemple), du Juge de Paix (scellés) ...

### 2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

## **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**

La politique au sein de la zone de police est de favoriser au maximum les choix de carrière de tous les collaborateurs, pour autant que ceux-ci soient exprimés.

En ce qui concerne la politique de recrutement, le conseil de police a fixé une limite budgétaire et le cadre doit rester dans cette limite.

Chaque recrutement est anticipé. Il s'agit du temps écoulé entre le désir de recruter lié aux départs naturels (retraite) et la présence effective de la personne recrutée.

Nous sommes tenus par les cycles de mobilité.

Une approche globale des attentes des collaborateurs via la charge psychosociale fait l'objet d'une nouvelle étude avec l'API de Mons. Nulle doute qu'il sera tenu compte des résultats de l'enquête.

Chaque membre du personnel a la possibilité de se perfectionner dans un domaine précis pour autant que la zone soit également demandeuse. Personne au sein de la zone ne bénéficie d'une position unique, c'est ainsi que chaque fonction un peu spécifique peut être remplie par deux ou trois personnes.

Chacun peut non seulement se former dans la matière de son choix, dans les limites permises par la direction, mais peut également se spécialiser dans d'autres domaines.

La présomption d'innocence est appliquée vis-à-vis des collaborateurs qui font l'objet de plainte. En cas de faute, le dossier est traité en toute confidentialité.

En ce qui concerne les remerciements reçus, ceux-ci font l'objet d'une valorisation par l'intermédiaire d'une note d'encouragement adressée au membre du personnel et versée dans le dossier personnel.

## **MANAGEMENT DES MOYENS**

La zone de police fonctionne dans les limites budgétaires fixées par le conseil de police.

Les achats sont programmés et un plan d'investissement notamment au niveau du charroi est mis en place. Un suivi permanent des dépenses est assuré par l'aide-comptable.

Le parc informatique est très développé et les liaisons vers les différents sites sont accélérées par une connexion à la fibre optique entre BEAUMONT, RANCE et CHIMAY.

Notre zone s'est dotée d'un système d'archivage informatique des PV particulièrement performant.

Un protocole a été conclu avec la zone GERMINALT et des serveurs communs ont été acquis afin d'augmenter les capacités de chacune des 2 zones.

Un second protocole devrait être signé entre les 2 zones pour établir un rôle de garde « informaticien ».

## AUTRES MOYENS

<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> 7 postes radio ASTRID fixes</li><li><input type="checkbox"/> 10 postes radio ASTRID mobiles</li><li><input type="checkbox"/> 61 postes radio ASTRID portables</li><li><input type="checkbox"/> 28 GSM</li><li><input type="checkbox"/> 10 Fax</li><li><input type="checkbox"/> 81 PC</li><li><input type="checkbox"/> 13 PC Portables</li><li><input type="checkbox"/> 9 HK (6 UMP et 3 MP5)</li><li><input type="checkbox"/> 1 Commissariat mobile</li><li><input type="checkbox"/> 1 radar répressif</li><li><input type="checkbox"/> 5 poteaux fixes (radar répressif) installés, 3 en cours d'installation et 9 en commande.</li><li><input type="checkbox"/> 12 radars préventifs solaires</li><li><input type="checkbox"/> 11 panneaux fantômes piétons solaires</li><li><input type="checkbox"/> 1 radar préventif sur remorque</li><li><input type="checkbox"/> 1 radar préventif sur trépied</li><li><input type="checkbox"/> deux radars préventifs fixes en mobilier urbain</li><li><input type="checkbox"/> 2 curvomètres</li><li><input type="checkbox"/> 1 sonomètre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> 18 véhicules de Police (6 combis et 12 strippés)</li><li><input type="checkbox"/> 17 véhicules banalisés dont 1 radar répressif embarqué sur véhicule anonyme</li><li><input type="checkbox"/> 3 motos HONDA Deauville 650CC équipées</li><li><input type="checkbox"/> 5 équipements complets pour motards</li><li><input type="checkbox"/> 48 gilets pare-balles individuels + 20 classe 4</li><li><input type="checkbox"/> 70 paires de menottes à charnière</li><li><input type="checkbox"/> 79 matraques</li><li><input type="checkbox"/> 2 vélos de quartier et 2 VTT</li><li><input type="checkbox"/> 2 analyseurs de trafic</li><li><input type="checkbox"/> 6 systèmes de vidéo-surveillance pour les cachots et 2 systèmes aux entrées de Sautin et de Froidchapelle</li><li><input type="checkbox"/> 53 pistolets Smith &amp; Wesson et 13 Glock</li><li><input type="checkbox"/> 20 harnais porte-plaque contre armes de guerre</li><li><input type="checkbox"/> 5 caméras mobiles</li></ul>
---	--

## MANAGEMENT DES PROCESSUS

L'approche intégrée est primordiale quant à la lutte contre la criminalité en général mais aussi pour le fonctionnement harmonieux en interne. De plus, vu la taille de la zone de police, il y a lieu de veiller à l'établissement de protocoles de collaboration avec nos partenaires privilégiés mais également de ne pas perdre de vue de toujours aborder les phénomènes par des actions partenariales transversales.

Les mesures de suivi fédéral étant décalées dans le temps, il y a lieu de définir des procédures en interne afin de détecter et de réagir dans les plus brefs délais à un phénomène émergent ou en recrudescence.

Les études quantitatives et qualitatives étant réalisées principalement par nos partenaires de la police fédérale, il y a lieu de veiller à une transmission la plus exhaustive possible du résultat des informations sollicitées et de toujours les lier à nos objectifs opérationnels.

Nous nous efforçons néanmoins de communiquer au départ de nos multiples obligations légales et réglementées sous divers canaux, des procédures de réalisation concrètes. Ceci vise, bien entendu, à ce que chacun, quel que soit son grade, sa fonction ou sa place au sein de l'organisation puisse être conscient de son rôle et des attentes fondées sur sa personne.

Lorsque la matière est particulièrement complexe, des formations sont organisées et dans la mesure du possible, un dossier d'agrément est introduit auprès de l'académie de police avec laquelle nous travaillons habituellement.

Nous nous sommes efforcés d'inventorier, sans pouvoir être totalement exhaustifs, les différents processus identifiés au sein de notre zone. Ceux-ci sont traduits en directives et sont classifiés selon les trois axes classiques que sont :

Les processus primaires : procédures d'arrestations judiciaires et administratives, gestion des objets trouvés, procédure de gestion de la surveillance des maisons inoccupées, réalisation des signalements urgents et des avis urgents de recherche, gestion des saisies judiciaires... ;

Les processus d'appui : procédure de contrôle de qualité des procès-verbaux, procédure de gestion des suites d'enquêtes urgentes réceptionnées par fax à la permanence zonale, méthodologie de gestion des mesures à prendre permanentes et non permanentes, gestion de l'enregistrement et du traitement des apostilles, procédure de gestion et attribution des congés, contrôle de suivi des PV et apostilles mensuellement, suivi des personnes libérées sous conditions sous les divers régimes existants, alimentation de la banque de données *i+ Belgium*, respect des délais de transmission des devoirs judiciaires (ce point fait l'objet d'une priorité du Procureur du Roi de Charleroi), application d'un suivi des EPO, ...

Les processus de gestion : procédure d'évaluation, procédure de commande de matériel d'équipement et pièces d'uniforme, gestion de la documentation, suivi du matériel en usage au sein du département "interventions"...

## 2.7. Coopération

### 2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

La zone de police a conclu différents protocoles d'accords avec les zones voisines (voir liste ci-dessous) et la Police Fédérale.

#### Inventaire des protocoles

- Protocole d'accord signé entre le Comité Permanent et les services de la police locale signé le 05/11/2001.
- Protocole de suivi psychologique des agents (2002).
- Protocole de mise à disposition des chambres de sûreté signé le 03/05/2002 avec la ZP Châtelet.
- Protocole de relations avec la presse émis par le Dirco et les différentes zones de police (2002).
- Gestion Indic/Info et techniques particulières de recherche émis par la Police Fédérale en date du 17/06/2002.
- Appui logistique proposé par la Police Fédérale en date du 19/07/2002.
- Protocole pour la Campagne de sécurisation (25/03/2003).
- Convention de mise à disposition de la Chambre de Sûreté (25/03/2003 et 03/04/2003).
- Protocole d'accord relatif à la collaboration entre le TEC, les zones de Police et le Service de Coordination et d'Appui de l'arrondissement Judiciaire de Charleroi (2004).
- Protocole d'accord relatif à la Cellule d'Enquête Spéciale de l'Arrondissement de Charleroi – 11/10/2004.
- Protocole de collaboration relatif à l'appui mutuel dans le cadre du partage de ressources entre les Chefs de zones et le DirCo en date du 20/01/2005.
- Protocole d'appui logistique conclu entre les autorités de la ZP Botha et la Police fédérale représentée par le DGMM et le DirCo (31/01/2005).
- Protocole local CIA Charleroi (01/03/2005).
- Convention multi-services entre les Zones de police des 3 Vallées, Hermeton et Heure, Flowal et Botha (01/09/2005)
- Convention sécurité routière entre le DirCo, le CDP BRIHAYE et le CDP MANON (29/11/2005).
- Protocole de collaboration entre les services des ZP locales Botha et Hermeton et Heure (2006).
- Matières Tâches JUD – SER entre le Dirco, le DirJud, le PR Botha, la ZP Lermes, la ZP Binche et la ZP Anderlues (2007).
- Répartition tâches en matière criminelle par le PR Charleroi (06/09/2007).
- Coopération assistance policière aux victimes signé le 13/09/2007 avec les ZP Germinalt et Lermes.
- Protocole d'accord Site Eau d'Heure signé le 21/09/2007 entre les ZP Botha et Hermeton et Heure.
- Protocole entre les Z.P. De l'arrondissement de Charleroi et le CIA relatif au baromètre circulation des données criminalité et sécurité routière
- Protocole entre DCA Hainaut, Namur, Z.P. Hermeton & Heure, Z.P. Botha visant à la collaboration en vue de l'amélioration de la sécurité des Lacs de l'Eau d'Heure
- Protocole entre CINAU, CINAM, le Gouverneur du Hainaut et la E.P. Botha pour la disposition du technotrolley avec matériel de sécurité
- Protocole d'accord entre le Parquet de Charleroi, les zones de police et les services de la police fédérale de l'arrondissement judiciaire de Charleroi et le Barreau de Charleroi concernant la mise en oeuvre de la loi dite « Saldüz »
- Protocole d'accord visant à permettre au C.I.A. De Charleroi d'accéder, au départ de ses bureaux, au système ISLP des zones de police de l'arrondissement judiciaire de Charleroi
- Protocole d'accord entre les Z.P. Botha et Germinalt pour l'acquisition de serveurs communs
- Protocole d'accord entre les Z.P. Botha et Germinalt pour garantir un rôle de garde « Informatique » 24h/24

De plus, une coopération policière est conclue avec la Gendarmerie Française sans être formalisée par un protocole. Cette collaboration porte sur des échanges physiques de policiers, sur des réunions au niveau direction, sur des réunions au niveau des PJL et des brigades de recherche et sur des activités sportives ou amicales.

## 2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

<b>Protocoles et convention entre ZP et services ou organismes extérieurs (liste non exhaustive)</b>	
Convention pour le soutien et le suivi psychologique des agents de la police locale et l'API (Service Provincial d'Aide aux policiers, pompiers, protection civile... de la Province de Hainaut)	Les 9 ZP et le SPAP
Réunions régulières de la proximité et des administrations communales (Bourgmestres, CPAS, ...)	Les 5 communes de la zone
Protocole entre les communes et la police de l'environnement visant une gestion optimale de la délinquance environnementale	DPE
Sanctions administratives - Elaboration et application d'un règlement ZONAL pour toutes les communes	Fonctionnaire sanctionnateur à MONS pour toutes les communes de notre Zone.
Collaborations avec les différents services d'inspection sociale, l'ONEm, les douanes et accises, l'A.F.S.C.A., Ministère de l'Intérieur section sécurité civile, ....	Plusieurs contrôles ont été opérés sur le terrain - participation d'un commissaire à la réunion mensuelle de la cellule d'arrondissement avec Mr l'Auditeur du Travail.
Services de secours - Protocole d'intervention et d'appui mutuel	
Etablissements hospitaliers - Prise en charge garantie (24 hr) des femmes battues de l'ensemble de la ZP même en l'absence de soins à prodiguer.	Centre de santé des Fagnes à CHIMAY
Protocole avec entreprises ou services privés (ex fourniture d'électricité)	En partenariat avec les communes de la zone, adhésion à une centrale d'achat d'énergie
Abonnement à SECUNNEWS	Alimentation automatique de notre page Facebook en fonction des thèmes abordés, des campagnes (BOB), en relation avec la sécurité

## 2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Extraits de l'ISLP Admin

Libellé	Heures en 2018
<b>QUARTIER - Proximité</b>	<b>8612</b>
<b>ACCUEIL - Pour tous les services</b>	<b>5281</b>
<b>INTERVENTION</b>	<b>28990</b>
<b>SER</b>	<b>8016</b>
<b>ASSISTANCE AUX VICTIMES</b>	<b>0</b>
<b>SERVICES D'ORDRE</b>	
Fédéral (Hycap) - Autres ZP	<b>701</b>
Local	<b>3001</b>
<b>DIVERS</b>	
Administration	<b>23265</b>
GPI 48	<b>1318</b>
<i>Ecritures + apostilles (non repris dans le total)</i>	<b>11938</b>
Gestion logistique (et informatique)	<b>7290</b>
GPI 37 - Team building	<b>935</b>
Activités syndicales	<b>152</b>
Congés	<b>29811</b>
Exemptions Maladies et accidents du travail	<b>14006</b>
Formations et réunions	<b>4564</b>
<b>TOTAL</b>	<b>135 942</b>

### Commentaires

Les chiffres présentés ci-dessus sont ceux de 2018.

86,55 EFT (Equivalent Full Time) sont employés dans la zone de police soit une capacité théorique disponible égale à **131.556** heures.

A noter que 4.887 heures supplémentaires ont été comptabilisées en 2018 soit une capacité équivalant à 3 membres du personnel (3 EFT).



## Plans d'actions – Priorités zonales 2018

Circulation routière		Vols		Drogues		Incivilités		Famille	
Rédaction	2551	Rédaction	817	Rédaction	805	Rédaction	133	Rédaction	627
Patrouilles	1281	Patrouilles	1999	Patrouilles	45	Patrouilles	202	Patrouilles	3
Divers	450	Divers	50	Divers	86	Divers	81	Divers	108
Réunion	52	Réunion	12	Réunion	10	Réunion	7	Réunion	40
Apo	1172	Apo	5	Apo	21	Apo	1	Apo	102
Formation locale	27	Formation fédérale	8	Information extérieure	110	Rappel	1	Rappel	13
Information extérieure	14	Information extérieure	3	Enquête	1087	Information extérieure	2	Formation fédérale	15
Enquête	95	Enquête	313	Abord/Dans écoles	33	Enquête	52	Information extérieure	4
Revisite	3	Revisite	14	Enq. - renseignements	89	RGP Infractions mixtes	73	Enquête	272
Aleo	347	Police veille	59	Enq. - surveillance	157			Revisite	55
Viresse	500	Technoprévention	143	Enq. - actions répressives	824			Intervention	218
Ecoles	559	Constations vols	616	OPL - Contact SIC	12			Violences intrafamiliales	450
Drogues	2	Vols qualifiés	230					Mineurs en cause	229
Contrôle véhicules	1030	Vols de et dans véhicules	94					Mineurs en danger	209
Stationnements	52	Enquête	163					Enquête	379
Agressivité au volant	13	Agissemnts suspects	114					Indiscipline	51
Accidents	1375	OPL - Contact SIC	8						
Réserve accident	1								
Formation école	63								
Circulation	303								
<b>Total</b>	<b>9890</b>	<b>Total</b>	<b>4646</b>	<b>Total</b>	<b>3279</b>	<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>Total</b>	<b>2776</b>

# **CHAPITRE 3**

## **LES OBJECTIFS STRATEGIQUES**



## 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Malgré les efforts consentis de 2014 à 2019 nous constatons un statu quo de la plupart des phénomènes prioritaires.

La présence policière sur le terrain, la mise en œuvre de plans d'actions prévus et la qualité de la recherche ont, dans une large mesure, apporté des résultats significatifs tant au niveau préventif qu'au niveau répressif avec notamment l'arrestation de plusieurs dealers locaux importants en matière de stupés ainsi que la mise sous les verrous d'auteurs de nombreux vols qualifiés dans la Zone.

Néanmoins, une meilleure maîtrise ne signifie pas une maîtrise totale et les enjeux sont toujours à l'avant-plan.

Le Conseil Zonal de Sécurité avait établi, pour les années 2014 à 2019, les priorités et objectifs suivants :

### **LIGNE DE FORCE N° 1 : Insécurité routière (vitesse, alcool et jeunes conducteurs)**

La vitesse en agglomération et dans nos villages est la cause d'un réel sentiment d'insécurité au sein de la population et de nombreux accidents.

L'objectif stratégique était de lutter contre les causes réelles d'accidents mortels et LC, notamment en répondant aux différentes campagnes de communication/sensibilisation « Grand Public » organisées par l'A.W.S.R ou l'Institut VIAS.

- ❖ l'alcool et/ou les drogues au volant
- ❖ les excès de vitesse (notamment en agglomération)
- ❖ le port de la ceinture de sécurité + les systèmes de retenue pour les enfants
- ❖ les comportements agressifs dans la circulation
- ❖ le GSM au volant
- ❖ le contrôle des assurances en responsabilité civile
- ❖ Les équipements des motards

L'achat de radars préventifs et d'un radar répressif a largement contribué à réduire cette vitesse.

Aussi, notre zone a souscrit au contrat d'installation gratuite du lidar durant dix semaines/an. Durant les mois de juillet et août, notre zone a également pu obtenir un appui exceptionnel de la Section Technique de la Police de la Route du Hainaut pour plusieurs contrôles « Vitesse » sur les voiries formant les différents circuits périphériques des Lacs de l'Eau d'Heure où les routes nationales donnant accès à ces sites. Sur ces différentes voiries, de nombreux constats d'accidents y sont constatés annuellement, notamment avec l'implication de motocyclistes y circulant à des vitesses excessives.

La prévention était le maître mot mais elle a atteint ses limites.

⇒ Diminuer le nombre d'accidents en ciblant l'une des causes principales de ceux-ci et du sentiment d'insécurité routière (gravité et conséquences dommageables des accidents)  
⇒ Sensibiliser les personnes circulant sans assurance au risque de contrôles accrus et aux conséquences matérielles liées à leur situation. Il convient de noter que le lien automatique du contrôle DIV avec le contrôle technique est une avancée très positive ; reste à finaliser le lien avec les assurances pour permettre à nos services sur le terrain une efficacité encore plus marquante.

## **LIGNE DE FORCE N° 2 : « les atteintes à la propriété »**

### **Vols qualifiés habitations et commerces**

⇒ Stabiliser le phénomène et si possible le réduire

Ce phénomène est toujours présent notamment à cause des bandes itinérantes plus difficiles à détecter et à cause des secondes résidences qui sont inoccupées durant de longues périodes.

Une cellule « techno-prévention » a été mise en place et elle participe au réseau de techno-prévention mis en place par le S.P.P.

### **Vols de et dans véhicules**

Le phénomène n'a jamais été combattu comme tel ; nous enregistrons des chiffres similaires d'année en année.

### **La criminalité itinérante**

Les activités principales liées à ce phénomène ont été principalement axées vers la formation

### **La surveillance du site des Barrages de l'Eau d'Heure en période estivale**

En appui avec le fédéral, des patrouilles mixtes sont organisées ainsi que des patrouilles à cheval.

## **LIGNE DE FORCE N°3 : La lutte contre le trafic local de stupéfiants**

Les actions menées envers les dealers nous ont permis de constater que de nombreux français venaient s'approvisionner dans la région de CHARLEROI. Ce phénomène est réel ; outre les consommateurs locaux, les villes de BEAUMONT et CHIMAY sont devenues des lieux de passage et de transactions.

Il est clair que les chiffres ne représentent pas la réalité du phénomène (le chiffre noir en la matière est important).

C'est un phénomène prioritaire pour lequel « plus on creuse, plus on trouve ! »

Néanmoins, ce phénomène est largement pris en compte également par les PJF Charleroi car le trafic dépasse largement notre zone de police.

## **LIGNE DE FORCE N° 4 : Violences au sein de la famille - Jeunesse**

### **VIF**

Notre zone est constituée de communes pauvres, entendons par là que le revenu moyen par habitant n'est pas très élevé, mais aussi que le taux de personnes sans emploi (chômage, émargeants aux C.P.A.S., mutuelles et

autres organismes « sociaux ») est relativement élevé, mais aussi une consommation d'alcool importante, qui engendre un nombre assez conséquent d'interventions en matière de violences intrafamiliales. Dans le cadre de la lutte contre les violences intra-familiales, application de la Col 4 de 2006.

Des Folders Praxi ont été mis à disposition des différents services.

Participation à des réunions « plates formes violences conjugales ».

Rappel à l'ensemble du personnel des directives de la Col 4/2006 par publication dans le Bothanews et rappel des adresses d'accueil d'urgence ou service pour orienter la victime.

### Jeunesse

La zone de Police s'est investie dans les problèmes liés à la jeunesse délaissée et oisive, notamment l'absentéisme scolaire, les fugues, la drogue à l'école et le racket. La jeunesse est maltraitée et abusée notamment dans le milieu parental ou scolaire.

Des partenariats sont définis avec d'autres services comme l'enseignement, les centres PMS, Oxyjeune, les CPAS, Yakapa, ...

Deux contrôles/an, avec le SPF Santé de la RW

Commande de folders "YAPAKA" - placés dans les différents commissariats. Commande de folders "Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs.

### **LIGNE DE FORCE N°5 : Les incivilités**

Ce phénomène se justifiait au nombre croissant d'interventions.

Sous cette dénomination seront abordés tous les problèmes liés aux infractions prévues dans le code de civilité (Règlement Général de Police) ainsi que toutes les infractions relatives à la violence de rue, aux agissements des bandes de jeunes, aux dégradations en tout genre sur la voie publique et nos objectifs étaient de lutter contre tous les actes qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement, à la sécurité et à la tranquillité publique. Ce travail est effectué tous les jours par les policiers et les communes ont engagé des agents constatateurs. Le nombre de faits repris dans les statistiques ICAL ne sont pas représentatifs.

### **Dans le domaine « service et fonctionnement policier » :**

- **Fonctionnement intégré**

- Continuer à développer le flux des informations entre les services de police et au sein de la ZP, d'assurer la qualité de l'alimentation de la BNG et des CIA
- Continuer à améliorer la télématique et la communication
- Continuer à développer l'appui entre le niveau fédéral et le niveau local ainsi qu'entre les zones de police par le biais des protocoles d'accord

- **Fonctionnement managérial**

- Exercer un management par la qualité impliquant une approche planifiée sur base d'objectifs mesurables avec instauration de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, uniformes et intégrés (EFQM)
- Viser l'efficacité et l'optimisation des moyens en personnel
- Développer les moyens logistiques, le charroi et surtout les infrastructures pour améliorer de manière significative les conditions de travail du personnel dans les limites budgétaires octroyées
- Améliorer de manière significative les canaux internes de communication

## 3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

### 3.2.1. Synthèse de l'argumentation

#### CHOIX DES OBJECTIFS ZONAUX & ARGUMENTATION

##### APPROCHE

Le choix des priorités locales s'est fait sur base de la présentation aux membres du conseil zonal de sécurité et chaque niveau, local et fédéral, chaque autorité, administrative et judiciaire, a tenté d'équilibrer ses attentes par rapport à sa politique de sécurité et par rapport aux contraintes dont il est question ci-dessous.

##### CONTRAINTES

On ne peut s'attaquer en même temps à tous les phénomènes d'insécurité. Le conseil zonal a été contraint d'établir un équilibre et de réaliser des choix par rapport aux capacités disponibles et aux attentes de toutes les parties prenantes.

Afin d'optimiser les efforts et d'éviter une dispersion de la capacité, le conseil zonal de sécurité de la zone de police Botte du Hainaut a décidé de limiter l'action des forces de police à CINQ lignes de force. Parmi celles-ci, la SECURITE ROUTIERE a été d'office choisie, compte tenu des contraintes imposées par les ministres concernés afin de justifier dans le détail, l'octroi de la subvention annuelle. De plus, celle-ci revient d'office comme la plus importante dans les attentes de la population.

##### METHODOLOGIE

Le lecteur trouvera, ci-après, des tableaux synoptiques qui reprennent les choix stratégiques de priorités (externes) dans le domaine «sécurité et qualité de vie».

Chaque tableau inventorie, entre autres, les priorités (et points d'attention particulière) du précédent plan zonal de sécurité ainsi que les sources qui ont contribué à leur détermination.

Ces tableaux sont, ensuite, complétés par une évaluation des priorités.

Enfin, le choix quant aux priorités retenues est effectué sur base de ce travail d'analyse.

#### Choix stratégique des priorités

Plan national de sécurité 2012 – 2015 Les 10 phénomènes de sécurité prioritaires :	Philosophie relative à la politique de sécurité intégrale et intégrée du PNS	Priorités historiques de politique criminelle du Parquet de Charleroi Documents de 2008 Les 10 phénomènes de sécurité prioritaires :	Priorités et points d'attention particulière du PZS PZS 2020-2025
Les vols à main armée ;  La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun ;  Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues	La mission principale de la police est de contribuer à une société sûre et viable. Concrètement, la police intégrée contribuera, ensemble avec de nombreux autres partenaires, à la réalisation des objectifs de politique suivants : - Une gestion de l'espace public par une gestion des	Les vols à main armée ;  La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines ;  <b>Les drogues</b> , en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et	- <b>Sécurité routière</b> - vitesse excessive et inadaptée - conduite en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'influence de drogues ou autres substances - ceinture de sécurité - transport de marchandises et de personnes - stationnements gênants et dangereux

<p>synthétiques et la vente de stupéfiants (dealing) ;</p> <p>Le trafic illégal des armes à feu ;</p> <p>Le terrorisme ;</p> <p>La violence intrafamiliale ;</p> <p>La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains ;</p> <p>La criminalité informatique ;</p> <p>La fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;</p> <p>Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.</p>	<p>informations de police administrative par le biais de patrouilles.</p> <p>Une contribution à l'approche des nuisances</p> <p>Une gestion négociée de l'espace public, en particulier dans les grandes villes.</p> <p>- Une approche de la sécurité routière par une contribution à la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de la sécurité routière.</p> <p>Une augmentation de la visibilité</p> <p>Un maximum d'accord de coopération.</p> <p>- Une approche par projet et par partenariats des phénomènes de criminalité, davantage orientés vers les groupes d'auteurs.</p> <p>- Un appui qualitatif et un fonctionnement intégré optimal.</p> <p>- Une coopération policière internationale intensifiée, inscrite dans le processus décisionnel européen et international</p>	<p>le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants (dealing) ;</p> <p>Le terrorisme ;</p> <p>La violence intrafamiliale et la violence contre les femmes ;</p> <p>La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains ;</p> <p>La criminalité informatique ;</p> <p>La fraude, en particulier la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;</p> <p>Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.</p>	<p>- agressivité dans la circulation</p> <p>- accidents durant le WE</p> <p><b>2. <u>Délits contre les propriétés, sont compris dans cette priorité, tous les types de vols</u></b>, notamment:</p> <p>- vols qualifiés dans les habitations</p> <p>- vols à main armée et/ou violence dans les entreprises et petits commerces</p> <p>- vols sur la voie publique dont vols avec arrachage</p> <p>- vols de et dans véhicules</p> <p><b>3. <u>Consommation et le trafic de drogue</u></b></p> <p><b>4. <u>Faits à connotation famille</u></b> (atteinte à l'intégrité physique et morale)</p> <p>- différends intrafamiliaux avec ou sans coups</p> <p>- fugues et disparitions</p> <p>- la délinquance juvénile</p> <p><b>5. <u>Les incivilités</u></b></p>
--	--	--	---

Priorités du Procureur du Roi de Charleroi	<p>&gt;&gt; Trafic de stupéfiants</p> <p>&gt;&gt; Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV</p>
Priorités du DirJud de Charleroi	<p>&gt;&gt; Radicalisme</p> <p>&gt;&gt; Alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS</p>
Priorités du DirCo	<p>&gt;&gt; Radicalisme</p> <p>&gt;&gt; Environnement</p> <p>&gt;&gt; Sécurité routière / Roulage</p> <p>&gt;&gt; Participer au programme de recherche d'Info sur les groupes prioritaires</p> <p>&gt;&gt; Intégrité / Diversité</p> <p>&gt;&gt; Améliorer la sécurisation de l'accueil (GPI 91)</p>
Priorités du Gouverneur de la Province	<p>&gt;&gt; Radicalisme</p> <p>&gt;&gt; Sécurité routière / Roulage</p> <p>&gt;&gt; Régularisation des dossiers armes</p> <p>&gt;&gt; PlanU - Mise à jour D3 + exercices</p> <p>&gt;&gt; Sécurisation des sites sensibles</p> <p>&gt;&gt; Coopération transfrontalière</p>
Priorité de la Région Wallonne	<p>&gt;&gt; Radicalisme</p> <p>&gt;&gt; Environnement</p> <p>&gt;&gt; Sécurité routière / Roulage</p> <p>&gt;&gt; Bien-être animal</p>

**ZP 5334 - MATRICE D'ARGUMENTATION**

	Résultats		ZP		CZS					
	SCORE	Priorités PZS	Données objectives - importance	Données subjectives - Moniteur de sécurité	Chef de Corps	Bourgmaître de Beaumont	Bourgmaître de Charnay	Bourgmaître de Savry-Rance	Bourgmaître de Froideville	Bourgmaître de Monégales
<b>Phénomènes – criminalité</b>				au min 30% « Tout à fait/In peu un problème »						
Sécurité routière / Roulage	14	Priorité	X	X	X	X	X	X	X	X
Vois qualifiés dans les habitations	10	Priorité	X	X	X	X	X	X	X	X
Nuisances sociales : sociabilités, rassemblements et nuisances dont environnementales	10	Priorité	Incivilités	X	X	X	X	X	X	X
Stupéfiants	8	Priorité	PV + Informations et DOS		X	X	X	X		X
Les violences au sein de la famille (V/F)	6	Priorité	X	X	X			X		
Radicalisation, Extrémisme violent et Terrorisme	5									
Environnement : le bien-être animal et la biodiversité, la fraude aux déchets et la fraude écologique (fraude à l'énergie)	3									
Fraude sociale et fiscale (domicile – travail au noir...)	3		Les infractions en matière de Registre de population / fraude au domicile							
Législation sur les armes	2									
Vois dans et sur véhicules	1		X							
Cyber criminalité	1									
Le trafic et la traite des êtres humains	1									



Thématiques transversales / particulières																				
Coopération internationale/transfrontalière	3								X											
L'approche administrative et l'échange d'informations	2																			
L'approche axée sur le butin	1																			
Fonctionnement interne																				
Présence en rue	7								X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Communication externe	2								X											
Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV	2																			
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)	1																			
Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires	1																			
Intégrité/Diversité	1																			
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 31	1																			
L'alimentation correcte de la BMG dans la phase d'enquête par le biais des DDS	1																			

**ZP 5334 - MATRICE D'ARGUMENTATION**

	Autres instances - Partenaires									
	Procureur du Roi	DirCo	Note cadre de sécurité intégrale 2016-2019	Région Wallonne	Gouverneur	Dir.Jud	Administrations communales	SPW (Sécurité routière)	PLP	
<b>Phénomènes - criminalité</b>										
Sécurité routière / Roulage	X	X	X	X	X		X	X		
Vois qualifiées dans les habitations			X					X	X	
Nuisances sociales : incivilités, rassemblements et nuisances dont environnementales			X				X			
Stupéfiants	X		X							
Les violences au sein de la famille (VIF)	X		X							
Radicalisation, Extrémisme violent et Terrorisme		X	X	X	X	X				
Environnement : le bien-être animal et la biodiversité, la fraude aux déchets et la fraude écologique (fraude à l'énergie)		X	X	X						
Fraude sociale et fiscale (domicile – travail au noir...)			X				X			
Législation sur les armes			X		Régularisation des dossiers					
Vois dans et sur véhicules										
Cyber criminalité			X							
Le trafic et la traite des êtres humains			X							

Thématiques transversales / particulières										
Coopération internationale/transfrontalière				X					X	
L'approche administrative et l'échange d'informations				X					Approche administrative pour le Roulage	
L'approche axée sur le butin				X						
Fonctionnement interne										
Présence en rue										
Communication externe										
Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PY			X							
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)									X	
Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires				X						
Intégrité/Diversité				X						
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91				X						
L'alimentation correcte de la BNG dans la phase d'enquête par le biais des DOS										X

Approche hors priorités	Partenaires effectifs
	SPF Finances (Douanes et Accises) + SPF Mobilité + SPW Mobilité et Infrastructures + AWSR + Administrations communales + Fonctionnaires / Agents sanctionneurs
	Bureau Provincial de la prévention du vol du Hainaut - Service technoprévention
	Parquet de Charleroi dont section Jeunesse + Administrations communales + Fonctionnaires / Agents sanctionneurs
	Dixjeune - Centre de santé des Fagnes - Les PCS des communes
	Parquet de Charleroi section Jeunesse + Etablissements sociaux + Organismes sociaux (orientation du public)
Attention particulière - Contact avec les administrations communales - info au personnel	SPF Intérieur + Sécurité de l'Etat + Office des Etrangers + Police fédérale (UISOC Terr, DR3) + CCPD + TFL + les CSIL et leurs membres + Administrations communales + CPAS
Contrôles routiers avec une attention particulière aux transports de déchets + "Thématiques" effectuées par les inspecteurs de proximité avec une attention portée au sujet + Orientation des équipes d'interventions aux dépôts clandestins récurrents + Enquêtes Stups avec orientation vers la fraude à l'énergie + Respect du RGP + Collaboration sanctionneur provincial	Région Wallonne + SPW Unité de Bien-Être Animal + Auditorat du Travail de Charleroi + Fonctionnaires / Agents sanctionneurs + Administrations communales + ASBL Le BEAUSSART
Maintien d'un travail de quartier de qualité (les chiffres démontrent nos résultats) + Récolte d'informations par toutes les composantes de la ZP lors de leurs missions qu'importe le sujet traité à l'origine + Contrôles d'établissements / d'entreprises avec nos partenaires + Contrôles routiers des transports de marchandises + Contrôles de personnes lors d'interventions dans des établissements ou commerces	SPF Finances + ONEM (contrôles) + INAMI/INASTI + Auditorat du Travail de Charleroi + Administrations communales et CPAS
Création du Sv Armes avec toutes ses missions + Application stricte de la Loi sur les Armes + Attention particulière aux détentions lors des contrôles et interventions	Gouvernement Provincial du Hainaut Service Armes + Registre Central des Armes + Fédération de tir (URSTB-f) + Banc d'épaveuses de Liège + Parquet de Charleroi + CCPD + Sv armes des autres ZP + Armutiers + Notaires
Utilisation des ANPR pour la recherche des plaques volées + Communication externe de messages de prévention sur le site internet de la zone et sur Facebook + Orientation des permanences mobiles (Pmob)	Parquet de Charleroi
Par une communication via Facebook et notre site internet, rendre les citoyens conscients des risques inhérents à l'utilisation d'internet + Organisation de séances d'informations dans les écoles contre le harcèlement + Rédaction des dossiers relatifs à cette criminalité + Réalisation d'enquêtes de compétence locale + Collaboration avec les autres services de la police intégrée pour les enquêtes de plus grande envergure.	FCCURICOU + Organismes bancaires + Etablissements sociaux
Maintien d'un travail de quartier de qualité avec récolte d'informations (marchands de sommeil...) + Contrôles d'établissements, de chantiers et de personnes avec nos partenaires + Contrôles routiers dans des campagnes de l'AWSR	SPF Finances (contrôles) + ONEM (contrôles) + Auditorat du Travail de Charleroi + Administrations communales

Recours aux outils d'échange d'informations + Contrôles en commun	CPPD + Gendarmerie et police françaises
Développement du recours aux SAC intégré au PA Roulage et PA Mises en circulation + Sensibilisation des intervenants + Maintien du partenariat avec les agents / fonctionnaires sanctionneurs. Dans plusieurs domaines susmentionnés, l'échange d'informations est une tâche incontournable.	Fonctionnaires / Agents sanctionneurs pour l'approche administrative - Nombreux partenaires précités pour l'échange d'information
Sensibilisation à cette approche dans les enquêtes judiciaires + Maintien des contrôles d'établissements / d'entreprises avec nos partenaires + Contrôles routiers des transports de marchandises	SPF Finances (contrôles) + DNEM (contrôles) + Auditorat du Travail de Charleroi
Développement des "Thématiques" par les inspecteurs de proximité + Nouvelles orientations des sécurisations de tous nos services afin d'augmenter la présence sur le terrain + Instauration de patrouilles + Recours régulier au renfort des Cavaliers de la DAS et au CIK + Continuité de la PLP	Police fédérale (DAS) + CIK
Développement de Facebook + Maintien du Site Internet + Communiqués de presse prescrits en matière de plans d'actions + Participation aux bulletins communaux	Presse écrite et télévisée + Administrations communales
Implication du Carrefour d'Information Zonal dans l'évaluation + Contrôle des Directions et rappels à l'ordre voire, entretiens de fonctionnement en cas de négligence.	Police fédérale (DRI) et Parquet de Charleroi
Maintien d'un bureau de Police Administrative + Maintien et mise à jour d'un Drive « Plan d'urgence » intégrant des plans et fiches opérationnels adaptés + Participation aux cellules de sécurité des Ville et communes du territoire + Utilisation d'un programme informatique interdisciplinaire (ICMS) + Participation aux exercices organisés par les partenaires	Gouverneur + Police Fédérale dont DCA + Administrations communales + Cellules de Sécurité et PlanU des villes et communes composant la ZP + Services Incendies
Maintien d'un bureau de Police Administrative pour la collecte et le partage des informations + Alimentation de Bepad PGP + Maintien des partenariats	Police fédérale : DUSOC, Team Preuve, SIC et SIOP Charleroi + Plateforme Highsider + SGRS (Service général du renseignement et de la sécurité des forces armées)
Intégration de la diversité dans nos valeurs + Contrôle interne effectif	AIG + Comité P + Police fédérale
La CPI s'applique aux commissariats. Une étude va être réalisée en collaboration avec le Fédéral.	Police fédérale
Maintien de la Direction de la P.J.L. sous l'autorité du CZ et du bureau judiciaire pour veiller à une alimentation correcte.	

### 3.2.2. PHENOMENES RETENUS PAR LA ZONE DE POLICE BOTHA

Sur base du scanning et de l'analyse, et conformément à nos missions, notre vision et nos valeurs, une matrice d'argumentation a été développée et discutée au sein du Conseil Zonal de Sécurité.

Nos choix, en termes de contribution à la sécurité et à la qualité de la vie, se sont basés sur plusieurs critères afin de doter notre politique pour le futur d'un maximum de cohérence et de permettre une large implication des parties prenantes dans la réalisation de nos objectifs. En effet, nous n'avons pas voulu nous limiter à une comptabilisation statistique des faits infractionnels enregistrés pour notre zone, mais avons tenu à réserver une place à nos parties prenantes dans la réflexion.

Outre la fréquence par types infractionnels, nous avons ainsi tenu compte des attentes des parties prenantes (PNS, autorité judiciaire, autorités administratives, directeur judiciaire, fonctionnaire de prévention et société) ainsi que des grands principes qui en découlent (caractère organisé de l'infraction, vulnérabilité de la cible, gravité et impact de la police). Ce sont d'abord et avant tout les souhaits légitimes relayés par la population locale, l'impact policier sur le phénomène (marge de manœuvre et évaluation des actions passées) et la situation objective (statistiques) qui ont pesé sur le choix des priorités.

Les priorités dans le domaine de la sécurité retenues pour le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 de notre zone de police sont :

#### **Priorité 1 : La sécurité routière**

Sont repris plus particulièrement dans cette priorité :

- La vitesse excessive
- La conduite en état d'imprégnation alcoolique
- La conduite sous l'influence de drogues ou autres substances
- La ceinture de sécurité et autres dispositifs de protection
- Les stationnements gênants et dangereux
- L'agressivité dans la circulation
- Les accidents
- Le défaut d'assurance
- Les délits de fuite
- Les équipements des motards

Motivation :

La sécurité routière n'est pas incluse dans les 10 phénomènes de sécurité du plan zonal de sécurité ou du Parquet de Charleroi. Il s'agit toutefois d'une partie intégrante de la philosophie relative à la politique de sécurité intégrale et intégrée du PNS. Dans notre étude publique, ce phénomène apparaît largement le plus préoccupant pour la population. Encore une fois, les chiffres d'ICAL de la sécurité nous poussent également à aborder efficacement cette problématique. Il convient dès lors de reconduire cette priorité en conservant les plans d'actions antérieurs qui seront complétés vers les éléments suivants :

- Approche préventive et systématique sur tout projet qui concerne la sécurité routière (travaux, déviations, modifications de la signalisation...)
- Présence réactive systématique lors d'évènements importants perturbant la circulation routière (travaux inopinés, bouchons,...)
- Planification préventive des actions destinées à améliorer la sécurité routière lors d'évènements particuliers (rentrée scolaire, début de travaux...)

- Augmentation des accords de coopération avec les différents acteurs de la sécurisation.

### **Priorité n°2 : les délits (patrimoniaux) contre les propriétés**

Sont considérés dans cette priorité, tous les types de vols, notamment :

- Les vols qualifiés dans les habitations et bâtiments publics
- Les vols avec violences
- Les vols de et dans véhicules
- Les dégradations diverses

Motivation :

Le plan national de sécurité ainsi que le Parquet de Charleroi reprennent en deux points cette problématique au sein de leurs priorités respectives en abordant d'une part les vols à main armée et d'autre part, les effractions dans les habitations et autres bâtiments. La PJF de Charleroi parle également de vols à main armée mais à caractère organisé ainsi que de patrimoine.

L'ICAL de la sécurité montre une progression constante, tous faits confondus, depuis ces quatre dernières années et représente sur cette période une moyenne de 25 % des faits constatés par nos services en matière de vols.

Il importe donc qu'une approche stratégique garantisse que ce problème soit abordé efficacement et réellement.

Il va de soi que, sur notre zone transfrontalière, certains groupes d'auteurs, belges et français, constitués parfois, en partie, de mineurs, puissent être impliqués dans ces faits. Outre l'approche déjà développée dans le précédent PZS (surveillances, patrouilles, présence sur le terrain), il faudra orienter notre politique et nos plans d'action vers les points suivants :

- Amélioration de la qualité des constats permettant une reprise plus aisée lors d'un travail de seconde ligne et pouvant aboutir à l'élucidation des faits ;
- Continuité du service techno-prévention ;
- Contrôle de la criminalité locale permettant un meilleur ciblage au quotidien des surveillances sur le plan spatio-temporel ;
- Encadrement citoyen plus présent par l'implication du service de proximité (techno-prévention) et le biais d'une revisite systématique ;
- Reprise des services de seconde ligne de tous faits exploitables.

Dans ces plans d'action, tous les types de vols sont à considérer.

### **Priorité 3 : les faits à connotation famille**

Sont considérés dans cette priorité :

- Les violences intrafamiliales, y compris la violence physique, psychologique, économique et sexuelle.
- Les fugues et disparitions et l'absentéisme scolaire
- La délinquance juvénile

Motivation :

Il s'agit d'un phénomène repris par le PNS sous la forme violence intrafamiliale et par le parquet de Charleroi sous la forme violence intrafamiliale et violence contre les femmes. Les différentes études et analyses effectuées en partenariat avec notre SAPV, les CPAS, le Parquet de Charleroi et des institutions privées nous

ont démontré qu'il s'agit d'un phénomène très difficilement abordé par les victimes.

Suite aux données ICAL, nos services constatent **29 %** de ces faits par rapport à la masse globale des constatations.

L'implantation sur notre ZP de quelques établissements pour jeunes gens à problèmes qui induit des fugues, disparitions et criminalité juvénile et la présence de nombreuses écoles à forte population française nous induit naturellement à reconduire l'effort consenti dans le précédent PZS dans la même approche et la même capacité.

#### **Priorité 4 : la lutte contre les drogues**

Sont considérés dans cette priorité :

- La détention, la consommation, la fabrication (culture) et la vente sur le plan local

Motivation :

C'est une priorité du Procureur du Roi de Charleroi.

Le PZS et le parquet de Charleroi reprend cette priorité sous les termes suivants : les drogues, en particuliers l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et la vente de stupéfiants (dealing).

Notre position transfrontalière permettant une impunité de faits pour les délinquants utilisant de la sorte la frontière nous incite également à reprendre à bras le corps ce phénomène de société qui touche de plus en plus de gens, de plus en plus jeunes et qui est souvent lié à une criminalité adjacente.

Nous devons poursuivre inlassablement la lutte contre la drogue. La consommation de drogues est un problème de santé publique.

Cette volonté, nous la démontrons aussi en reprenant comme seconde priorité, la consommation et le trafic de drogue qui sera complétée des précédents plans d'actions par l'orientation suivante :

- Amélioration de la récolte d'informations par le biais de la rédaction systématique de RIR ;
- Développement d'un circuit d'informateurs locaux au sein de la PJL Botha ;
- Encadrement citoyen plus important par une implication systématique du SAV ;
- Développement d'un partenariat visant la prise en charge rapide des jeunes consommateurs, par le biais de conventions avec des partenaires externes.

#### **Priorité 5 : Les incivilités**

Parmi les incivilités, les problèmes suivants interpellent le conseil zonal de sécurité

- la petite violence urbaine;
- le vandalisme;
- la menace expresse ou tacite des « bandes » de jeunes;
- les atteintes à l'environnement par les décharges clandestines;
- les invincibilités qui sont la cause de différends de voisinage comme brûler des déchets ou les aboiements intempestifs de chiens;
- les bagarres sur la voie publique;
- le stationnement sauvage et la conduite inappropriée des véhicules.
- les nuisances sonores (notamment lors des festivités comme les boums)
- les injures envers nos policiers



L'identification précise de phénomènes est importante et les Communes doivent être un partenaire de chaque instant.

La zone Botha s'est investie dans la mise en œuvre des sanctions administratives (Règlement Général de Police).

Ce phénomène, même s'il n'engendre pas nécessairement des pertes humaines ou financières importantes, reste une priorité aux yeux de la population de la zone et de nos autorités administratives.

Sous cette dénomination seront abordés tous les problèmes liés aux infractions prévues dans le code de civilité (Règlement Général de Police) ainsi que toutes les infractions relatives à la violence de rue, aux agissements des bandes de jeunes, aux dégradations en tout genre sur la voie publique.

## **Objectif**

Lutter contre tous les actes qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement, à la sécurité publique et à la tranquillité de la population.

### **REMARQUE :**

#### **Indicateurs de fonctionnement bimensuel valables pour l'ensemble des axes prioritaires**

- ◆ Nombre d'heures de week-end, nuit, supplémentaires
- ◆ Répartition des capacités (intervention, proximité,...)
- ◆ Nombre de jours de maladie et/ou congés
- ◆ Nombre d'apostilles
- ◆ Nombre de P.V. judiciaires
- ◆ Nombre de P.V. de roulage
- ◆ Nombre d'heures consacrées aux missions fédérales (Hycap)
- ◆ Gestion des coûts (téléphonie, carburants, énergie,...)
- ◆ Nombre de rappels des équipes judiciaires, de l'OPJ et de l'OPA
- ◆ Capacité consacrée à la recherche locale

**Ligne de force 1 : Insécurité routière (vitesse et alcool + jeunes)**

**Ligne de force 2 : Les vols (habitations et commerces - criminalité itinérante)**

**Ligne de force 3 : Les stupéfiants (consommation, détention et commerce)**

**Ligne de force 4 : Les violences au sein de la famille**

**Ligne de force 5 : Les incivilités**

### 3.2.3. PHENOMENES ET DISPOSITIONS FAISANT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIERE

#### a) Terrorisme - Radicalisme

Pas de fait sur le territoire de la zone.

La PJL est cependant chargée, en collaboration avec la P.J.F., de la surveillance des sympathisants à des mouvements terroristes qui pourraient se trouver sur le territoire de la zone.

Nous participons à la TFL avec un membre de le responsable de la PJL ainsi qu'à la cellule COPPRA. Nous restons attentifs à ce phénomène.

#### b) Grande criminalité financière économique

C'est principalement la PJL qui s'occupe de ce genre de dossier suivant la répartition prévue à la Col 2/2002 (répartition des tâches entre le fédéral et le local).

#### c) Criminalité informatique

Pas de faits significatifs sur le ressort de la zone et pas de personnel suffisamment formé.

#### d) Criminalité environnementale

Pas de faits significatifs. Néanmoins, la protection de l'environnement se retrouve au niveau du 5ème phénomène retenu à savoir les incivilités.

1 collègue a suivi la formation donnée par le magistrat de référence.

#### e) Atteintes à l'intégrité physique (non familial)

En fait, il s'agit pour une grande proportion de coups et blessures sur la voie publique.

Ce phénomène reste donc important à divers niveaux ; interventions des forces de l'ordre, climat d'insécurité,... . Même s'il est assez difficile d'organiser des actions de prévention, de dissuasion ou autres plans d'attaque du phénomène, il reste une réalité présente et difficile à limiter.

Néanmoins, un plan d'action en rapport avec les délits contre l'intégrité physique est presque impossible à mettre en oeuvre parce que ce phénomène aux contours diffus présente un spectre spatio-temporel trop large. De plus, les dimensions humaines et psycho-sociales rendent difficile l'approche préventive de ce phénomène.

Aucun lien objectif ne relie les différents faits.

Cependant, les inspecteurs de proximité veilleront à cette problématique soit par voie de médiation, soit par la transmission d'infos douces.

D'autre part, les services de l'intervention seront dirigés, pour les besoins sécuritaires, vers les endroits et lieux à risques (sorties de café - habitations sociales -...).

#### f) Bien-être animal

Appui aux autorités administratives pour la gestion de cette problématique, plusieurs changements de lois, de procédures étant survenus ces dernières années.

#### **g) Régularisation des armes**

Un service arme vient d'être créé au sein de la zone en vue de traiter les dossiers relatifs aux armes notamment suite à la dernière période de régularisation.

#### **h) Fraude sociale**

Comme dans les grandes villes, la fraude sociale n'épargne pas nos régions, nous restons très attentifs à cette problématique, et les agents de quartier sont sensibilisés à ce phénomène, informés des procédures (via les SPOC par exemple) et invités à verbaliser en la matière.

### **3.2.4. Points d'attention au niveau du fonctionnement interne**

#### **a) Réseaux d'information des quartiers**

Au niveau de la police de Proximité, les agents seront tenus de suivre une farde par quartier reprenant les coupures de presse intéressantes, la manière de résoudre des petits conflits récurrents et l'ensemble des informations non concrètes collectées.

#### **b) Création d'un P.L.P.**

Un P.L.P. a été créé dans un quartier du village de Grandrieu. Un second est en passe de l'être.

#### **c) Transmission des dossiers**

Améliorer les délais de rédaction et de transmission des PV.

# **CHAPITRE 4**

## **POLITIQUE DE COMMUNICATION**

---

## 4.1. Communication Externe

### 4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2014-2019

Depuis la mise en place de la zone de police, la zone a mené plusieurs initiatives en matière de communication externe (communiqués de presse, publications dans les bulletins communaux, informations sur le site internet...). Toutefois, les besoins de toutes les parties prenantes n'ont pas été recueillis et l'intérêt du public n'a pas pu être vérifié. La phase de scanning, à travers les différents contacts (autorités et population) a pourtant révélé une attente manifeste en matière de communication externe de la police, particulièrement en termes de connaissance de son fonctionnement et des services rendus. Un effort devra donc être déployé pour assurer la transparence de la politique policière.

La communication vers la population se fait principalement via le site internet de la zone [www.policebotha.be](http://www.policebotha.be) ou [www.policelocale.be/5334/home.html](http://www.policelocale.be/5334/home.html) et bien sûr notre site Facebook « [police locale de la Botte du Hainaut](#) ».

Cette communication est articulée sur quatre axes :

- faire connaître la zone ;
- communiquer nos actions préventives et répressives ;
- communiquer nos résultats ;
- venir en aide à la population (fonction relais)

Soulignons également que tous les jours, la presse régionale (SUDPRESSE & L'AVENIR) prend contact avec nos services pour relayer outre les faits divers, les plans de circulation en cas de manifestation d'ampleur, les déviations et autres mesures impactant la population locale.

### 4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2020-2025

Concrètement, pour la communication de la politique policière locale définie dans ce plan, les initiatives suivantes sont prévues, par rapport :

**au Conseil Zonal de Sécurité :**

- Présentation détaillée du PZS ;
- Présentation annuelle des plans d'action ;
- Présentation annuelle des résultats ;
- Evaluation finale du PZS ;

**au Conseil de Police :**

- Présentation succincte du PZS et de ses implications financières ;
- Présentation des résultats ;
- Chaque année, une évaluation des plans d'action rédigés dans le cadre du présent plan sera présentée à ce même conseil en même temps qu'une évaluation de toutes les activités.

au Collège de Police :

Mensuellement, un rapport d'activités sera remis aux Bourgmestres sur l'état de la zone. Ce rapport portera aussi bien sur le fonctionnement que sur les finances.

à la Société :

- Présentation des différentes priorités externes du PZS lors d'une conférence à la presse locale (via les bulletins communaux, notre site internet et facebook) ;
- Affichage des missions et des priorités externes du PZS dans les postes d'accueil ;
- Présentation des actions et des résultats dans la presse locale et sur le site internet de la zone.
- Si des partenaires étaient mis à contribution, ils seraient également mis au courant du présent dans les limites de leur partenariat.

## 4.2. Communication Interne

### 4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2014-2019

Un effort particulier a été fait en matière de communication interne à l'occasion du lancement du PZS 2009/2012.

Par service et par cadre, des séances d'informations ont été organisées et divers supports ont été élaborés. Les chefs de service ont été particulièrement impliqués et le chef de Corps s'est présenté en moteur, garant de la cohérence de la démarche.

Les bulletins de service ont été adaptés aux lignes de force et un formulaire statistique (muticolor) a été créé.

Le BSD (Bulletin de Service Dynamique sur smartphone) a été instauré. Une évaluation de ce système sera faite pour la fin de l'année.

Un journal « BothaNews » avec diffusion mensuelle a été mis en place.

### 4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2020-2025

Pour la diffusion et l'appropriation par tous de notre politique policière, les initiatives suivantes sont prévues :

- Présentation détaillée du PZS et de l'implication attendue de chacun dans sa réalisation en comité de direction, par le chef de corps ;
- Présentation du PZS à l'ensemble du personnel par service, par les chefs de service et le chef de corps ;
- Diffusion des missions et des objectifs, par écrit, à l'ensemble du personnel par le DRH ;

- Liaison directe de l'évaluation du personnel avec le respect des valeurs et l'atteinte des objectifs ;
- Désignation de pilotes des plans d'action et présentation annuelle ;
- Présentation annuelle des résultats des plans d'action et du suivi des phénomènes (bilan) par le chef de Corps en réunion de direction ;
- Présentation annuelle du bilan au personnel par les chefs de service et les pilotes ;
- Débriefing des actions menées en réunion de direction mensuelle ;

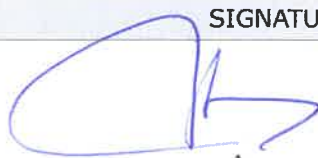
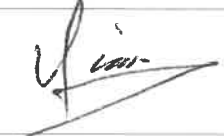
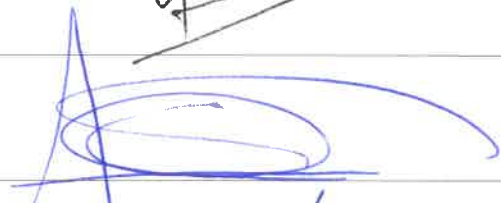



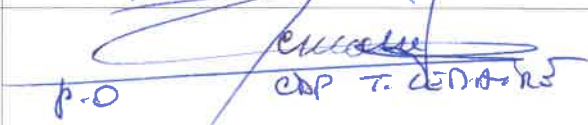

# **CHAPITRE 5**

## **APPROBATION DU PLAN**

---



Idéalement, tous les membres du Conseil Zonal de Sécurité signent le plan pour marquer leur approbation, démontrant ainsi clairement une manière de travailler intégrée de tous les partenaires.

pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Membres du CZS	SIGNATURES
Date de la séance :	22/10/19
Monsieur le Bourgmestre GATELIER Président du collège de police	
Monsieur FIASSE Procureur du Roi de CHARLEROI	
Monsieur DANVOYE Bourgmestre de CHIMAY	
Monsieur BAYARD Bourgmestre de MOMIGNIES f.f.	
Monsieur LAMBERT Bourgmestre de BEAUMONT	
Monsieur VANDROMME Bourgmestre de FROIDCHAPELLE	
Monsieur COUCKE Directeur Coordinateur du Hainaut	 p.o. CDP T. DENONDE
Monsieur GARLEMENT Directeur Judiciaire f.f. Arrondissement judiciaire de CHARLEROI	 p.o. David ZAMPONI
Monsieur PAROCHE Chef de Corps f.f.	